



COMCEC

RAPPORT TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC



**Ankara, les 24-25 avril 2019
Bureau de Coordination du COMCEC**

OIC/COMCEC-FC/35-19/REP

COMCEC
Comité Permanent pour la Coopération
Économique et Commerciale de
l'Organisation de la Coopération Islamique

RAPPORT
TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

Ankara, les 24-25 avril 2019

Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, avril 2019

ADRESSE:

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC

Necatibey Cad. 110/A

Ankara-TURQUIE

Tél : 90-312-294 57 10 - 294 57 30

90-312-294 57 16

Fax : 90-312-294 57 77 - 294 57 79

Website : www.comcec.org

e-mail : comcec@comcec.org

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Rapport de la Trente-Cinquième Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique.....	6
ANNEXES	
I. Liste des Participants à la Trente-Cinquième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC	41
II. Discours d'Ouverture de S.E. Naci AĞBAL, Président de la Présidence de la Stratégie et du Budget de la République de Turquie	47
III. Message de S.E. Dr. Yousef A. AL-OTHAIMEEN, Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique. (OCI) ...	52
IV. Rapport de la 34 ^{ème} Réunion du Comité de Session	59
V. Ordre du Jour de la Trente-Cinquième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC	64
VI. Recommandations de Politique de la 13 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce à Soumettre à la Session d'Échange de Vues de la 35 ^{ème} Session du COMCEC.....	70
VII. Recommandations de Politique de la 13 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications à Soumettre à la Session d'Échange de Vues de la 35 ^{ème} Session du COMCEC.....	72
VIII. Recommandations de Politique de la 13 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme à Soumettre à la Session d'Échange de Vues de la 35 ^{ème} Session du COMCEC	78
IX. Recommandations de Politique de la 13 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture à Soumettre à la Session d'Échange de Vues de la 35 ^{ème} Session du COMCEC.....	82

	<u>Page</u>
X. Recommandations de Politique de la 13 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté à Soumettre à la Session d'Échange de Vues de la 35 ^{ème} Session du COMCEC.....	87
XI. Recommandations de Politique de la 12 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière à Soumettre à la Session d'Échange de Vues de la 35 ^{ème} Session du COMCEC.....	92
XII. Projet d'Ordre du Jour de la Trente-Cinquième Session du COMCEC	96
XIII. Discours de Clôture de S.E. l'Ambassadeur Salih Mutlu ŞEN, Représentant Permanent de la République de Turquie auprès de l'OCI	98
XIV. Liste des Documents de Base Examinés et/ou Présentés lors de la Trente-Cinquième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC	103

R A P P O R T

**TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMITÉ PERMANENT
POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET
COMMERCIALE DE L'ORGANISATION
DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE**

(Ankara, les 24-25 avril 2019)

Original : Anglais

RAPPORT
TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION DU
COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC
POUR LA COOPÉRATION COMMERCIALE ET ÉCONOMIQUE DE
L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE
(Ankara, 24-25 avril 2019)

1. La Trente-cinquième réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC) s'est tenue les 24-25 avril 2019 à Ankara, République de Turquie.

2. Les représentants des États Membres suivants du Comité ont assisté à la Réunion:

- | | | |
|-------------------------------------|---|--|
| 1- République de Turquie | : | (Présidence, Permanente) |
| 2- Royaume d'Arabie Saoudite: | | (Vice-présidence, Membre Permanent) |
| 3- État de la Palestine | : | (Vice-présidence, Membre Permanent) |
| 4- État du Qatar | : | (Vice-présidence, Représentant de la Région Arabe) |
| 5- République du Gabon | : | (Vice-présidence, Représentant de la Région Africaine) |
| 6- Malaisie | : | (Vice-présidence, Représentant de la Région Asiatique) |
| 7- République Islamique du Pakistan | : | (Rapporteur) |
| 8- État du Koweït | : | (Membre du Bureau Précédent) |
| 9- République de l'Indonésie | : | (Membre du Bureau Précédent) |

3. Les Représentants du Secrétariat Général de l'OCI, du Bureau de Coordination du COMCEC, du Centre de Recherche et de Formation Statistiques, Economiques et Sociales pour les Pays Islamiques (SESRIC), du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), du Groupe de la Banque de Développement Islamique (BID), du Groupe International Islamique de Financement de Commerce (GIIFC), de la Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation (SIAICE), de la Société Islamique de développement du Secteur Privé (SID), et de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) ont assisté à la Réunion.

(La liste des participants figure en Annexe I.)

Point 1 de l'ordre du jour : Session d'Ouverture

4. Suite à une récitation du Saint Coran, S.E. Naci AĞBAL, Président de la stratégie budgétaire de la présidence de la République de Turquie, a inauguré la réunion.

5. Dans son discours, S.E. AĞBAL, a souligné le rôle critique du Comité de Suivi du COMCEC en termes de révision et de contrôle de la mise en œuvre des programmes et projets inscrits à l'ordre du jour du COMCEC, en prenant note des défis du processus de la mise en œuvre et en préparant l'ordre du jour de la Réunion Ministérielle du COMCEC. Dans ce contexte il a souligné que le dialogue, la coopération et la solidarité constituent le moyen le plus efficace pour surmonter les revers et les obstacles dans la région de l'OCI.

6. S.E. AĞBAL a déclaré qu'à l'heure actuelle, les résultats des États Membres de l'OCI en matière d'importations et d'exportations sont loin du niveau souhaité. Le volume total des échanges de l'OCI est toujours inférieur à celui de l'année 2012. S.E. AĞBAL a mentionné que les fluctuations de la demande mondiale, les prix du pétrole et devises internationales, et les évolutions dans la Région de l'OCI au cours des dernières années sont certains des facteurs fondamentaux qui affectent négativement nos performances commerciales. S.E. AĞBAL a mis en évidence la nécessité d'une restructuration économique dans la Région de l'OCI, en encourageant l'utilisation de la technologie, l'innovation, la valeur ajoutée, la stratégie de marque et la diversification des produits des Pays Membres.

7. De plus, S.E. AĞBAL a insisté que l'opérationnalisation précoce du SPC-OCI est cruciale non seulement pour renforcer les échanges entre les pays membres de l'OCI, mais également pour améliorer les interactions entre le secteur privé et fournir du fret à des corridors de transport performants dans la région de l'OCI.

8. Par ailleurs, rappelant l'importance de la mise en œuvre des Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC par les Pays Membres, S.E. AĞBAL a proposé que chaque pays pourrait mener une étude interne sur la manière de mettre en œuvre ces recommandations au niveau national en fonction de ses besoins et de ses potentiels et préparer des feuilles de route simples pour les traduire en actions concrètes. Il a également affirmé que le Bureau de Coordination du COMCEC pourra recueillir régulièrement des données sur les progrès réalisés et les communiquer aux Sessions Ministérielles annuelles du COMCEC.

9. S.E. AĞBAL a également abordé les derniers développements concernant le Projet majeur du COMCEC, à savoir le Centre d'Arbitrage de l'OCI. À cet égard, il a informé les participants que les préparatifs nécessaires sont en cours par la CICIA et TOBB. Il a exprimé sa conviction que le Centre d'Arbitrage de l'OCI contribuera à la coopération économique et commerciale entre les pays islamiques par le biais de son mécanisme efficace de règlement des différends.

10. S.E. AĞBAL a conclu ses remarques en soulignant le rôle crucial de suivi effectif des efforts de coopération et en exprimant son souhait pour le succès des délibérations en faveur de la paix, la prospérité et le bien-être de la Oumma islamique.

(Le texte de la Déclaration de S.E. Naci AĞBAL figure en Annexe II.)

11. Le message de S.E. Dr Yousef Al-OTHAIMEEN, Secrétaire Général de l'OCI, a été lu par M. Naghi JABBAROV du Département des Affaires Économiques du Secrétariat Général de l'OCI. Dans son message, S.E. AL-OTHAIMEEN a exprimé ses sincères remerciements au Gouvernement et au peuple ami de la République de Turquie pour les arrangements élaborés pris pour cette réunion ainsi que pour l'accueil chaleureux, la cordialité et l'hospitalité réservés à tous les participants.

12. S.E. AL-OTHAIMEEN a souligné les différentes résolutions économiques adoptées lors de la 46^{ème} Session du CMAE qui s'est tenue à Abu-Dhabi, aux Émirats arabes unis, les 1-2 mars 2019. Dans ce contexte, S.E. AL-OTHAIMEEN a mentionné que le FSID est très crucial pour le financement de programmes d'allègement de la pauvreté importants pour les segments vulnérables de la population de l'OCI. De plus, S.E. AL-OTHAIMEEN a salué les efforts du Gouvernement de la Turquie pour ses diverses interventions dans le cadre du Mécanisme de Financement de Projets du COMCEC, tout en félicitant les pays qui ont utilisé ce mécanisme avec succès.

(Une copie du message de S.E. Dr Yousef A. AL-OTHAIMEEN figure en Annexe III.)

13. La réunion a été adressée par le Chef de Délégation de la République d'Indonésie, M. Florentinus KRISTIARTONO, directeur adjoint au Ministère de la planification du développement national. Il a exprimé ses remerciements et sa gratitude au gouvernement de la République de Turquie et au Bureau de Coordination du COMCEC pour avoir accueilli et organisé la Réunion. Dans son discours, M. KRISTIARTONO a souligné l'importance d'utiliser tous les moyens

existants, en particulier pour soutenir la stratégie du COMCEC et sa mise en œuvre afin de traiter les problèmes et défis communs auxquels sont confrontés les pays islamiques.

Événement en marge

14. La 34^{ème} Réunion du Comité de Session s'est tenue le 23 avril 2019.

(Le Rapport de la 34^{ème} Réunion du Comité de Session figure en Annexe IV.)

Sessions de Travail

15. Les séances de travail de la réunion ont été présidées par S.E. l'Ambassadeur Salih Mutlu ŞEN, Représentant Permanent de la République de Turquie à l'OCI.

16. L'Ordre du Jour de la Réunion a été adopté par le Comité.

(Une copie de l'Ordre du Jour figure en Annexe V.)

Point 2 de l'ordre du jour : La Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre

17. Le Comité **a salué** le Rapport concernant la Mise en Œuvre de la Stratégie du COMCEC, présenté par le Bureau de Coordination du COMCEC, en soulignant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie, et **a félicité** les États Membres et les Institutions de l'OCI pour leurs contributions précieuses à la mise en œuvre de la Stratégie. Le Comité a également **demandé** aux États Membres et aux Institutions de l'OCI de continuer à soutenir pleinement la mise en œuvre de la Stratégie.

18. Le Comité **a salué** la réussite de la réunion des groupes de travail du COMCEC dans les domaines de coopération, conformément aux résolutions pertinentes de la 34^{ème} Session du COMCEC et **a également salué** les travaux de recherche menés par le Bureau de Coordination du COMCEC pour enrichir les discussions dans chaque Réunion de Groupe de Travail du COMCEC.

19. Le Comité **s'est félicité** des efforts des Groupes de Travail visant à rapprocher les politiques entre les États Membres dans leurs domaines de compétence et **a salué** les recommandations politiques émises par les Groupes de Travail dans leurs réunions tenues en février-avril 2019.

20. **Félicitant** les efforts des Pays Membres et des Institutions de l'OCI pour la réalisation des recommandations de politique, le Comité **a invité** tous les Pays Membres à poursuivre tous leurs efforts, dans la mesure du possible, afin de

mettre en œuvre les recommandations de politique, et **a exhorté** les institutions pertinentes de l'OCI à soutenir les Pays Membres dans ce sens.

21. Le Comité **s'est félicité** de la volonté du SESRIC de contribuer à la mise en œuvre des Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC, notamment en organisant des programmes de renforcement des capacités et de formation dans les six domaines de coopération de la Stratégie du COMCEC.

22. **Prenant note** des résultats précieux des projets précédemment financés par le COMCEC depuis 2014, le Comité **a invité** les pays membres à intensifier leurs efforts pour exploiter les avantages du financement de projets du COMCEC, notamment dans le but de concrétiser les Recommandations Ministérielles de Politique.

23. Le Comité **s'est félicité** de la finalisation des dix-sept projets financés dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC en 2018 et **a également salué** le lancement de vingt-quatre nouveaux projets qui seront mis en œuvre en 2019.

24. Le Comité **a appelé** les Points Focaux Nationaux du COMCEC ainsi que les Points Focaux des Groupes de Travail à collaborer plus étroitement avec le Bureau de Coordination du COMCEC en vue de communication et de coopération efficaces.

25. Le Comité **a invité** les pays membres à assurer la participation des points focaux nationaux du COMCEC et des points focaux du groupe de travail du COMCEC, aux réunions du Comité de Suivi du COMCEC et aux Sessions du COMCEC.

26. Le Comité **a encouragé** les États Membres enregistrés aux Groupes de Travail du COMCEC, à participer de manière active aux prochaines Réunions des Groupes de Travail pertinents.

27. Le Comité **a salué** la prochaine organisation par le Bureau de Coordination du COMCEC de la Septième Réunion Annuelle des Points Focaux des Groupes de Travail du COMCEC en juillet 2019, en Turquie, et **a appelé** les points focaux des Groupes de Travail et les points focaux nationaux à participer activement à la réunion.

28. Le Comité **a invité** les Points Focaux du Groupe de Travail à discuter des voies et moyens pour mettre en œuvre les Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC, y compris l'élaboration de feuilles de route nationales dans les Pays Membres, lors de la 7^{ème} Réunion Annuelle des Points Focaux du Groupe de Travail du COMCEC.

29. Le Comité **a** aussi **fait appel** aux États Membres concernés pour compléter les «Formulaires d'Évaluation» distribués chaque année par le Bureau de Coordination du COMCEC afin de suivre la mise en œuvre des Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC et **a demandé** au Bureau de Coordination du COMCEC d'analyser les réponses et de communiquer les résultats à la 35^{ème} Session Ministérielle pour évaluation et actions nécessaires.

30. Le Comité a pris note avec satisfaction que les pays membres, à savoir l'Indonésie, la Gambie, le Nigeria et la Turquie, ont déjà mis en place des mécanismes de coordination nationaux pour faciliter la coordination des travaux liés au COMCEC, en particulier la mise en œuvre des Résolutions du COMCEC et des Recommandations Ministérielles de politique au niveau national, **a encouragé** les autres États Membres à mettre en place des mécanismes de coordination similaires à ces fins.

31. Le Comité **a également demandé** aux Points Focaux des Groupes de Travail d'être activement impliqués dans les efforts de production de connaissances du COMCEC, notamment en aidant à recueillir et à vérifier les données spécifiques aux pays et en fournissant des commentaires aux études de recherche.

32. Le Comité **a remercié** le Bureau de coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, CICIA et l'INMPI pour leurs efforts dans la mise en œuvre de la stratégie COMCEC.

33. Le Comité **a demandé** aux États Membres concernés de participer activement aux activités organisées par le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID (ITFC), le CICIA et l'INMPI dans les domaines de coopération de la Stratégie du COMCEC et **a appelé** ces institutions à envoyer des invitations aux États Membres bien avant la date prévue de leurs réunions afin d'assurer leur participation.

Point 3 de l'ordre du jour : Mise en Œuvre de l'OCI-2025 : Programme d'Action (TYPOA)

34. Le Comité **a pris note** du rapport présenté par le Secrétariat Général de l'OCI sur la mise en œuvre de la composante économique et commerciale de l'OCI-2025 : Programme d'Action.

35. **Souligne** l'importance du suivi actif du volet économique et commercial de l'OCI-2025 : Programme d'Action du COMCEC, le Comité **a demandé** au Secrétariat Général de l'OCI de soumettre régulièrement des rapports exhaustifs

sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme aux Sessions du COMCEC et aux Réunions de Suivi conformément aux résolutions pertinentes du COMCEC.

36. Le Comité **a salué** les efforts déployés par le Secrétariat Général de l'OCI pour l'organisation de la Quatrième Réunion Annuelle de Coordination des Institutions de l'OCI (ACMOI) à Djeddah, au siège de l'OCI, les 3-4 décembre 2018.

37. Rappelant les résolutions pertinentes des sessions du COMCEC, le Comité **a demandé** aux États Membres qui n'ont pas encore signé et ratifié les accords dans le domaine économique pour favoriser la coopération économique et commerciale entre les États Membres de l'OCI, de le faire sans délais.

Point 4 de l'ordre du jour : Expansion du Commerce Intra-OCI

38. **Prenant note avec satisfaction de** la convocation de la 13^{ème} réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le commerce le 7 mars 2019 à Ankara sous le thème «Encourager la disponibilité publique des informations douanières dans les États Membres de l'OCI», le Comité **a salué** les recommandations de politique suivantes :

- Encourager la mise en place d'un mécanisme formel de consultation entre les autorités de régulation et la communauté commerciale afin de garantir un environnement commercial efficace dans l'intérêt des différentes parties prenantes au niveau national,
- Utilisation efficace des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour la diffusion du commerce, en particulier des informations relatives aux douanes,
- Encourager le développement d'un système efficace de décision anticipée afin d'améliorer la sécurité et la prévisibilité des opérations douanières,
- Promotion de Systèmes intégrés à Guichet Unique et de Portails d'Informations Commerciales pour combiner les fonctions de traitement des transactions des systèmes de Guichet Unique avec un référentiel complet des lois, réglementations, règles et procédures liées au commerce,
- Tirer parti de la coopération internationale et régionale et utiliser les expériences réussies des pays afin de promouvoir la disponibilité des informations commerciales.

(Le document des Recommandations de Politique et leurs justifications figurent à l'Annexe VI.)

39. Le Comité **a appelé** les États Membres qui s'étaient enregistrés au Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce, à participer activement à la 14^{ème} Réunion qui sera organisée le 24 octobre 2019 sous le thème «Améliorer les systèmes de transit douaniers dans les États Membres de l'OCI.» Le Comité **a également appelé** les États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce.

40. Le Comité **a également salué** les activités organisées par le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID (CIFC), la CICIA et l'INMPI dans le domaine du commerce aligné sur la Stratégie COMCEC depuis la 34^{ème} Session du COMCEC.

41. Le Comité **a félicité** les efforts déployés par le Maroc, le Nigéria, le Soudan et l'INMPI pour la mise en œuvre réussie des projets suivants en 2018 au sein du cinquième appel à projets dans le cadre du Financement de Projets COMCEC :

- Le projet intitulé «Étude de faisabilité sur l'interopérabilité de certains Systèmes à Guichet Unique dans la région de l'OCI» mis en œuvre par le Maroc en partenariat avec le Cameroun et la Tunisie,
- Le projet intitulé «Stimuler le commerce intra-OCI par l'amélioration des mesures de facilitation des échanges dans la région de l'OCI» mis en œuvre par le Nigéria en partenariat avec le Maroc et l'Indonésie,
- Le projet intitulé «Renforcement de la capacité institutionnelle pour les Systèmes à Guichet Unique dans les États Membres de l'OCI» mis en œuvre par le Soudan en partenariat avec quatre autres États Membres,
- Le projet intitulé «Harmonisation des Normes Halal Nationales avec les Normes Halal de l'OCI/INMPI» mis en œuvre par l'INMPI en partenariat avec 20 États Membres.

42. Le Comité **a également salué** les efforts de l'Indonésie, du Liban, de la Palestine, et de l'INMPI pour que les projets suivants soient mis en œuvre en 2019 au sein du sixième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets COMCEC :

- Le projet intitulé «Donner aux industries Halal les moyens de stimuler le commerce intra-OCI» qui sera mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec cinq États Membres,
- Le projet intitulé «Soutenir les coopératives pour améliorer leur accès aux marchés de l'OCI» qui sera mis en œuvre par le Liban en partenariat avec la Turquie et le Koweït,
- Le projet intitulé «Introduction de produits d'exportation palestiniens dans

certaines pays de l'OCI» qui sera mis en œuvre par la Palestine en partenariat avec l'Algérie et l'Indonésie,

- Le projet intitulé «Augmenter la sensibilisation Halal du public dans les pays de l'OCI» qui sera mis en œuvre par l'INMPI en partenariat avec la Turquie et la Malaisie.

43. Le Comité a exprimé son appréciation à la République de Côte d'Ivoire pour l'accueil et le CIDC et FMEI pour l'organisation de l'atelier de travail sur « le marketing en ligne des femmes d'affaires », les 15-18 avril, 2019 à Abidjan.

44. Le Comité s'est félicité de l'organisation de l'atelier de travail sur « le marketing en ligne des femmes d'affaires » qui sera organisé par la République populaire du Bangladesh du 10 au 14 juin 2019 à Dhaka en collaboration avec le CIDC et UIT.

i) SPC-OCI

45. Le Comité **a fait appel** aux États Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords du SPC-OCI, à savoir l'Accord Cadre, le PRETAS et les Règles d'Origine, et les a invités à les signer et à les ratifier dans les meilleurs délais.

46. Le Comité **se félicite** de la soumission au secrétariat du CNC de listes de concessions mises à jour par [Turquie, Malaisie, Bangladesh, Pakistan, Jordanie, République islamique d'Iran, Maroc et] le secrétariat du Conseil de coopération du Golfe (CCG) au nom de ses six Pays Membres, à savoir l'Arabie saoudite, le Koweït, les Émirats arabes unis, le Qatar, Bahreïn et Oman, et **a demandé** au Secrétariat du Comité de négociation commerciale (CNC) de communiquer avec les États Membres participants concernés afin de garantir la soumission des listes de concessions dans le même format et les diffuser en conséquence entre les États Membres.

47. **Se félicitant** des efforts déployés par le Secrétariat du CNC pour réaliser l'achèvement du processus actualisé de listes de concessions, le Comité **a invité** les États Membres concernés à accélérer leurs efforts en vue de la présentation des listes de concessions dans le même format pour la mise en œuvre opérationnelle du SPC-OCI au plus tôt.

48. Le Comité **a demandé** aux États Membres participants, qui ne l'ont pas encore fait, d'informer le Secrétariat de la SPC de leurs mesures internes pertinentes à entreprendre pour la mise en œuvre des Règles d'origine SPC-OCI à

la première occasion qui leur conviendra.

49. Le Comité **a exprimé son appréciation** à l'offre de la République du Soudan pour son accueil et le CIDC, le Bureau de Coordination du COMCEC et la CICA pour l'organisation d'un «Atelier de travail régional sur le SPC-OCI et le Système Commercial Multilatéral» à Khartoum les 17 et 18 décembre 2018 et **a salué** l'offre de la République du Suriname d'organiser un atelier de travail sur «le SPC-OCI et les Solutions Commerciales intra-OCI» à Paramaribo en 2019 en coopération étroite avec le Secrétariat du CNC.

50. Le Comité **a demandé** au CIDC, au Bureau de coordination du COMCEC et à d'autres institutions compétentes de l'OCI de continuer à organiser des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne le SCP-OCI.

ii) Foires Commerciales Islamiques

51. Le comité **a exprimé** ses remerciements aux États Membres suivants pour avoir accueilli des Foires et Expositions Commerciales Islamiques en coopération avec le CIDC :

- La République de Turquie pour l'organisation et le CIDC et l'INMPI pour l'organisation de la «6^{ème} Expo Halal de l'OCI» à Istanbul les 29 novembre et 2 décembre 2018,
- La République de Côte d'Ivoire d'avoir accueilli la «4^{ème} Expo Santé» et «Expo médicale de la Côte d'Ivoire» en même temps à Abidjan, les 7-9 décembre 2018,
- La République d'Irak pour l'organisation du «16^{ème} Salon du Commerce de l'OCI» à Bagdad les 7-13 avril 2019,
- Le Royaume du Maroc pour l'organisation de l'Expo et du Forum sur le transport et la logistique des États Membres de l'OCI parallèlement à LogisMed 2019 à Casablanca les 9-11 avril 2019.

52. Le Comité **s'est félicité** que l'exposition universelle «EXPO 2020 Dubai» serait accueilli par les Émirats arabes unis à Dubaï du 20 octobre 2020 au 10 avril 2021.

53. Le Comité s'est également félicité de l'invitation adressée par les Émirats arabes unis aux institutions de l'OCI à participer activement à l'EXPO 2020 Dubai.

54. Le Comité **a salué** l'offre des États Membres suivants d'organiser des foires et expositions islamiques en coopération avec le CIDC en 2018 et 2019 et **a demandé** aux États Membres d'encourager la participation active de leur secteur privé et des institutions concernées par ces événements :

- La République de Turquie accueillera la «7^{ème} Expo Halal de l'OCI» à Istanbul du 28 novembre au 1^{er} décembre 2019 en coordination avec l'INMPI,
- La République populaire du Bangladesh accueillera l'exposition sur l'économie maritime et la construction navale et la pêche des États Membres de l'OCI à Dhaka en novembre 2019,
- L'État du Koweït accueillera le « Forum des Femmes Entrepreneures et Expo en Bijouterie et Cosmétique » du 27 octobre au 1^{er} novembre 2019, et «l'Édition exceptionnelle de l'Exposition sur le tourisme, l'artisanat et la décoration d'intérieur des États Membres de l'OCI» à Koweït-Ville du 18 au 23 décembre 2019.

55. Le Comité **a réitéré** sa demande envers les États Membres afin qu'ils encouragent leur secteur privé à participer d'une manière active aux Foires Commerciales Islamiques.

56. Le Comité **a également réitéré** sa demande envers le CIDC pour qu'il continue ses foires sectorielles spécifiques avec la collaboration des États Membres et qu'il soumette des rapports d'avancement réguliers sur les foires lors des Sessions du COMCEC.

iii) Assistance Technique Liée à l'OMC

57. Le Comité **a exprimé** ses remerciements et sa gratitude au Groupe de la BID et au CIDC pour avoir organisé des cours et séminaires de formation liés à l'OMC à l'intention des États Membres et souligne la nécessité de diffuser plus efficacement les informations relatives aux cours de formation parmi tous les États Membres.

58. Le Comité **a appelé** la BID et le CIDC à continuer de fournir une assistance technique aux États Membres sur les questions liées à l'OMC et à intensifier leurs efforts pour sensibiliser les États Membres sur l'impact des négociations commerciales de l'OMC sur leurs économies et **a demandé** à la BID et au CIDC de continuer à mettre en synergie et de coordonner leurs efforts pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des États Membres de l'OCI, afin de faciliter leur intégration totale dans le système commercial multilatéral sur une base équitable et juste.

59. Le Comité **a demandé** aux pays de l'OCI membres de l'OMC d'aider les pays de l'OCI non membres de l'OMC dans leur processus d'adhésion à l'OMC.

60. Le Comité s'est félicité de l'organisation par le Royaume du Maroc de l'atelier de travail sur la onzième conférence ministérielle organisée après la tenue de l'OMC en collaboration avec la BID qui se tiendra les 26-27 juin 2019 à Casablanca.

61. Le Comité **appelle également** les Pays Membres et les institutions compétentes de l'OCI à apporter leur soutien aux Pays Membres qui ont besoin d'une assistance technique en matière de facilitation du commerce, pour la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation du Commerce.

62. Le Comité **a souligné** l'importance de sensibiliser les Pays Membres au processus de réforme en cours à l'OMC.

iv) Activités de Financement du Commerce

63. Le Comité **a apprécié** les activités de financement et de promotion du commerce de la SIFC et la mobilisation de fonds du marché international aussi bien que des partenaires de développement pour le financement des opérations commerciales dans les États Membres, contribuant ainsi à l'achèvement de l'objectif de 25 pourcent de commerce intra-OCI.

64. Le Comité **a pris note avec satisfaction** que les approbations cumulées de la SIFC et le décaissement dans le financement du commerce ont atteint depuis sa création en 2008 et jusqu'à fin mars 2019, US\$ 47,4 milliards et US\$ 37,2 milliards respectivement, et le total de leurs approbations et décaissements en 2018 ont atteint US\$ 5,2 milliards et US\$ 4,5 milliards respectivement.

65. Le Comité **a salué** les efforts de la CIFC dans le financement des PME, des Pays Membres les Moins Avancés, et du commerce intra-OCI, et **a pris note** de ses efforts visant à diversifier son portfolio et d'accorder davantage de financement au secteur agricole ayant un effet direct et important sur l'amélioration de la productivité, de la création d'emploi, de l'augmentation des recettes de l'exportation et de l'allègement de la pauvreté.

66. Le Comité **a également invité** les États Membres à compléter les exigences d'adhésion aux institutions du Groupe de la BID (SIFC et ICIEC), pour que le Groupe de la BID exécute sa mission avec succès.

67. Le Comité **a pris note** des initiatives de promotion du commerce et de renforcement des capacités mises en œuvre par la SIFC dans le cadre de ses différents programmes phares incluant l'initiative Aide pour le Commerce pour les États arabes (AFTIAS), Programme Spécial pour l'Asie Centrale (PSAC), le Programme Transitoire de Commerce Arabo-Africain (AATB), le Fonds de développement du commerce, le Programme pour les PME d'Afrique de l'Ouest et le Forum de Développement de Commerce afin de sensibiliser les secteurs privés sur les activités de la SIFC.

68. Le Comité **a pris note** des efforts déployés par la SIFC pour mettre en œuvre des Programmes de Solutions Commerciales Intégrés, notamment le Programme de Développement du Café en Indonésie, le Programme de Renforcement des Liens en Guinée, le programme Cotton Bridge, le Programme de Développement du Secteur des Dattes dans la région de la Médina, l'Évaluation Rapide de l'État de Préparation au Commerce Électronique de l'Iraq, le Programme d'Atténuation de l'Afflatoxine en Gambie et divers programmes concernant la Tunisie, le Bangladesh, le Pakistan, les pays de la CEI, l'Afghanistan, le Burkina Faso, les Comores et Djibouti.

69. Le Comité **a pris note** des efforts déployés par l'ITFC pour la diversification des instruments financiers islamiques, en soutenant des programmes de formation sur la finance islamique et en promouvant les solutions de financement islamique dans les forums internationaux.

70. Le Comité **a pris note** des efforts de la SIACE en tant que seule société multilatérale d'assurance du crédit à l'exportation et de l'assurance des investissements au monde offrant des solutions d'assurance et de réassurance conformes à la Charia.

71. **Félicitant** la SIACE pour son 25^{ème} anniversaire en tant que Compagnie Multilatérale unique fournissant des services d'assurance de crédit et d'investissement Takaful parmi les pays membres de l'OCI, le Comité **a reconnu** le rôle de la SIACE dans le soutien aux activités intra-OCI de 35 pays de 8,5 milliards de dollars US, avec une approbation d'assurance cumulative depuis sa création en 1994 qui a atteint 41,5 milliards USD jusqu'à fin 2018 ; les entreprises assurées dépassant USD 52 milliards.

72. Le Comité **a félicité** la SIACE pour les deux prix prestigieux reçu lors du récent Project Finance International Awards, l'un des événements les plus distingués réunissant l'industrie mondiale du financement de projets pour célébrer l'excellence.

73. Le Comité **a pris note** du lancement de la nouvelle édition du Rapport Annuel sur l'efficacité du développement (RAED), qui englobe les performances de la SIACE au cours des 25 dernières années.

74. Le Comité **a pris note** du rapport sur l'état d'avancement présenté par la SIACE sur le Programme de Veille Économique de l'OCI.

75. Le Comité **s'est félicité** de l'accord mutuel conclu entre le Groupe de la BID, en particulier la SIACE et le SESRIC, concernant l'attribution d'espace et d'autres ressources pertinentes par le SESRIC pour les instruments techniques pour le Programme de Veille Économique de l'OCI.

76. Le Comité **a également salué** les efforts déployés par le Groupe de la BID pour renforcer le Programme de Veille Économique de l'OCI avec les ressources financières et le processus nécessaires à sa mise en œuvre, notamment par la réalisation d'études comprenant l'analyse SWOT, l'analyse comparative, les processus opérationnels et les attentes des parties prenantes, ainsi que l'analyse de la segmentation du marché.

v) Les Activités Commerciales de l'INMPI

77. La Comité **a salué** les activités de l'Institution de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) dans le domaine de la standardisation, de la métrologie et de l'accréditation aussi bien que leur effet sur la facilitation du commerce et développement de capacité.

78. Le Comité **a invité** les États Membres à devenir membre de l'INMPI et à participer activement à ses comités techniques (CT), aux conseils de métrologie et d'accréditation.

79. Le Comité **a salué** la République du Kazakhstan et la République d'Ouzbékistan, comme nouveaux membres à l'INMPI, ce qui a augmenté le nombre des États Membres de l'INMPI à 37, et 3 Observateurs, et **a invité** les États Membres concernés à devenir membres de l'INMPI et à participer activement à ses comité techniques (CT), et Conseils de Métrologie et d'Accréditation.

80. Le Comité **a exprimé** ses remerciements à l'INMPI pour l'organisation d'activités de renforcement des capacités dans son domaine de compétence et **a invité** les États Membres à soutenir le renforcement de sa visibilité dans les

forums internationaux, notamment par son adhésion à l'observateur à l'OMC - Comité des obstacles techniques au commerce (OTC).

81. Le Comité **a invité** les Pays Membres à adopter et à utiliser les normes de l'OCI / l'INMPI en tant que normes nationales afin de contribuer à l'harmonisation des normes et à l'élimination des obstacles techniques au commerce entre les Pays Membres, et **a invité** les Pays Membres concernés qui utilisent les Normes de l'OCI / l'INMPI, d'adopter officiellement les normes conformément aux directives d'adoption de l'INMPI.

82. Le Comité **a exprimé sa reconnaissance** à la République de Turquie pour son accueil et l'INMPI et le CIDC pour soutenir le Sommet Mondial Halal à Istanbul du 29 novembre au 2 décembre 2018 et fait appel aux États Membres de participer au prochain «Sommet Mondial Halal Istanbul 2019» qui se tiendra du 28 novembre au 1^{er} décembre 2019, sous l'égide de la Présidence de la République de Turquie en coordination avec l'INMPI et le CIDC.

Point 5 de l'ordre du jour : Renforcer le Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique

83. Le Comité **a pris note** des efforts entrepris par le CICIA pour l'organisation de forums, de programmes de formation, de réunions B2B, de séminaires et d'ateliers de travail dans l'intention de renforcer le rôle du secteur privé, d'élargir leurs réseaux et d'accroître leurs opportunités dans le commerce et l'investissement.

84. Le Comité **a encouragé** les Chambres de Commerce des États Membres à participer activement aux activités de la CICIA.

85. Le Comité **a pris note** des activités suivantes qui seront organisées par la CICIA et **a appelé** le secteur privé des États Membres à participer activement aux activités suivantes :

- Atelier de travail sur la Promotion de la croissance et de la technologie vertes dans les interfaces alimentation-eau et énergie pour les pays de l'OCI - Défis et opportunités qui se tiendront au cours du deuxième semestre de 2019,
- Le Forum des Chambres de Commerce de l'OCI qui se tiendra en 2019,
- Ateliers de travail spécialisés / programmes de formation qui doivent se tenir en 2019 :
 - Développement de l'entrepreneuriat
 - Promotion de l'industrie artisanale par le biais de PME,

- Développer les entreprises existantes par le développement des compétences et
 - Explorer les destinations du Tourisme de Santé
- La 17^{ème} Réunion du secteur privé pour les États Membres de l'OCI / Forum d'échanges commerciaux qui se tiendra en 2019,
- Le 10^{ème} Forum des Femmes d'Affaires dans les Pays Islamiques qui se tiendra en 2019,

86. Le Comité **a pris note** avec satisfaction des efforts déployés par la SID, qui travaille efficacement pour financer des projets du secteur privé dans les Pays Membres.

87. Le Comité **a pris note** avec satisfaction que les approbations et décaissements cumulés de la SID pour le financement du secteur privé avaient atteint, depuis sa création en 1999 jusqu'à la fin de 2018, 6,4 milliards USD et 3,2 milliards USD.

88. Le Comité **a demandé** à la SID de soumettre régulièrement des rapports détaillés sur ses efforts en matière de financement du secteur privé, aux Sessions Ministérielles du COMCEC et aux Réunions du Comité de Suivi, qui feront l'objet d'un point secondaire intitulé «Financement du Développement du Secteur Privé».

89. Rappelant les résolutions pertinentes du COMCEC et du Conseil des ministres des Affaires étrangères et la décision pertinente de la 35^{ème} Réunion de l'Assemblée Générale de la CICIA concernant l'approbation du Statut du Centre, le Comité **s'est félicité** des progrès accomplis dans la mise en place du Centre d'arbitrage de l'OCI à Istanbul affilié à la CICIA et **a demandé** aux Pays Membres d'encourager leurs Chambres à participer activement aux activités du Centre d'Arbitrage.

Point 6 de l'ordre du jour : Améliorer le Transport et les Communications

90. **Prenant note avec satisfaction** de la tenue de la 13^{ème} réunion du Groupe de travail du COMCEC sur les Transports et Communications le 21 mars 2019 à Ankara, en Turquie sous le thème «Amélioration de la Pénétration des Services Internet à haut débit dans les Pays Membres de l'OCI», le Comité **a salué** les recommandations politiques suivantes

- Concevoir un cadre systématique pour l'évaluation des projets de transport, en indiquant les objectifs, les types et les méthodologies utilisées.

- Développer/Améliorer les manuels et les directives pour assurer une évaluation efficace et harmonisée des projets de transport et pour une mise en œuvre efficace des évaluations existantes.
- Appliquer les évaluations de projets de transport comme partie principale d'un cycle de projet complet et utiliser des données/informations de qualité, ainsi que les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet(s) précédent(s).
- Encourager le renforcement de la capacité d'évaluation de projet d'amélioration de transport par le biais d'un système de certification officielle des compétences, d'échange d'expériences, de programmes de formation, de séminaires, de conférences et d'ateliers de travail, etc.

(Le document des Recommandations de Politique et leurs justifications figurent à l'Annexe VII.)

91. Le Comité **a demandé** aux États Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail du COMCEC sur les Transports et les Communications de participer activement à la 14^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur les Transports et les Communications qui se tiendra le 3 octobre 2019 à Ankara sous le thème «Gestion des risques dans les projets de partenariat public-privé de transport dans les Pays Membres de l'OCI.» Le Comité **a également appelé** les États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur les Transports et les Communications.

92. Le Comité **a félicité** les efforts de la Gambie, de l'Iran et de la Jordanie pour les projets suivants mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Analyse des systèmes de gestion de la base de données routières dans certains Pays choisis de l'OCI» mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Sénégal et le Nigéria,
- Le projet intitulé «Étude de faisabilité du corridor de transport Iran-Caucase» mis en œuvre par l'Iran en partenariat avec l'Azerbaïdjan et la Turquie,
- Le projet intitulé «Étude de faisabilité pour la reconstruction de l'ancienne ligne de chemin de fer ottomane du Hejaz» mis en œuvre par la Jordanie en partenariat avec l'Irak et la Turquie,

93. Le Comité **a également félicité** les efforts de la Gambie, d'Iran et de la Jordanie pour les projets suivants qui seront mis en œuvre en 2019 au sein du sixième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Amélioration de la capacité humaine et institutionnelle

pour le système de gestion de base de données intégré dans les pays de l'OCI» qui sera mis en œuvre par la Gambie, en partenariat avec le Sénégal, le Nigéria et la Turquie.

- Le projet intitulé «Augmentation du transport et des échanges maritimes dans le cadre du SPC-OCI» mis en œuvre par l'Iran en partenariat avec Oman, le Pakistan, Qatar et la Turquie.
- Le projet intitulé «Reconstruction de l'ancienne ligne de chemin de fer ottomane du Hejaz - Phase 2», qui sera mis en œuvre par la Jordanie, en partenariat avec cinq autres États Membres.

94. Le Comité **s'est félicité** des efforts déployés par le SESRIC pour organiser les activités de renforcement des capacités suivantes dans le domaine des transports et des communications :

- Atelier de travail régional sur « Les paiements électroniques du service postal » tenu les 26-28 février 2019 à Tunis, en Tunisie,
- Formation sur « Philatélie et Coupon-Réponse International » tenue les 18 avril 2019 à Tunis, en Tunisie.

95. Le Comité **a accueilli** l'offre de l'Union des Chambres et des Bourses de Turquie (TOBB) de partager son expérience en matière de mise en œuvre du Système TIR avec les États Membres intéressés.

96. **Prenant note** des efforts déployés par le Secrétariat Général de l'OCI et le Groupe de la BID pour opérationnaliser le corridor ferroviaire de l'OCI entre Dakar et Port-Soudan, le Comité **a demandé** au Secrétariat Général et au Groupe de la BID d'informer régulièrement les États Membres concernés sur les progrès réalisés dans la réalisation du Projet dans les enceintes concernées de l'OCI.

Point 7 de l'ordre du jour : Développer un Secteur Touristique Durable et Compétitif

97. **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 13^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme qui s'est tenue le 15 février 2019 à Ankara sous le thème «Stratégies de gestion de destinations durables dans les Pays Membres de l'OCI», le Comité **s'est félicité** de ses recommandations de politique suivantes :

- Représentation équitable de la participation communautaire en offrant une formation des ressources humaines, des programmes de renforcement des capacités et de certification, en renforçant la chaîne de valeur locale, en

intégrant la production locale dans les achats et en minimisant les fuites, en encourageant l'entrepreneuriat local dans le tourisme, en menant des campagnes médiatiques et en sensibilisant les touristes à la durabilité.

- Identifier les indicateurs de performance clés pour le développement du tourisme durable sur la base des normes internationales et de l'accord sur le changement climatique afin de contrôler les performances de chaque pays par rapport à un ensemble d'indicateurs prédéterminés et d'encourager les actions correctives lorsque les objectifs ne sont pas atteints.
- Identifier les ressources touristiques matérielles et immatérielles actuelles et potentielles en prenant en considération la capacité de charge des destinations, ainsi que de leur protection et de leur survie à long terme, tout en évitant le tourisme excessif.
- Les mécanismes requis (par exemple la contribution volontaire, la taxe de séjour, les taxes environnementales) pourraient être introduits pour financer les activités de développement durable visant à protéger, préserver la qualité de la vie locale et minimiser les coûts liés au tourisme.
- Assurer une planification et une commercialisation efficaces des destinations de manière à ce que l'offre et la demande se rencontrent à un niveau optimal et diversifiées.

(Le document des Recommandations de Politique et leurs justifications figurent à l'Annexe VIII.)

98. Le Comité **a demandé** aux États Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail sur le Tourisme du COMCEC de participer activement à la 14^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme qui se tiendra le 31 octobre 2019 à Ankara sous le thème «Corridors touristiques multi-destinations dans les Pays de l'OCI». Le Comité **a également appelé** les États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme.

99. Le Comité **a appelé** les États Membres à participer à la 7^{ème} Réunion du Forum du secteur privé OCI/COMCEC sur le Tourisme qui se tiendra en septembre 2019 à Istanbul, en Turquie sur le thème «Perspectives de développement du tourisme de santé dans les États Membres de l'OCI».

100. Le Comité **a également salué** les efforts du Burkina Faso, du Mali, du Mozambique et du SESRIC pour la mise en œuvre des projets en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC:

- Le Projet intitulé «Renforcer la résilience du secteur du tourisme face aux crises par la communication» mis en œuvre par le Burkina Faso en partenariat avec le Niger et la Côte d'Ivoire,

- Le Projet intitulé «Formation sur la communication de crise dans le tourisme pour certains Pays Membres de l'OCI» mis en œuvre par le Mali en partenariat avec quatre autres Pays Membres,
- Le Projet intitulé «Tourisme communautaire par la promotion des sites du patrimoine pour l'allègement de la pauvreté» mis en œuvre par le Mozambique en partenariat avec quatre autres Pays Membres,
- Le Projet intitulé «Amélioration de l'écosystème du tourisme islamique dans les Pays Membres de l'OCI : Destination et développement de l'industrie» mis en œuvre par le SESRIC en partenariat avec 13 Pays Membres.

101. Le Comité a également salué les efforts de l'Azerbaïdjan, de Gambie, d'Iran, du Mali, du Mozambique et du CIDC pour les projets suivants à être mis en œuvre en 2019 au sein du sixième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Organisation de gestion de destination : Cadre conceptuel pour l'Azerbaïdjan, le Cameroun et l'Iran» à être mis en œuvre par l'Azerbaïdjan en partenariat avec le Cameroun et l'Iran,
- Le projet intitulé «Formation des fournisseurs d'hébergement dans les Pays Membres de l'OCI sur les normes de tourisme et la qualité de la fourniture des services du tourisme favorable aux musulmans» à être mis en œuvre par la Gambie en partenariat avec le Sénégal et le Nigéria,
- Le projet intitulé «Étude sur les stratégies efficaces pour établir des Parcs de tourisme durable et favorable aux musulmans dans des Pays Membres sélectionnés de l'OCI» à être mis en œuvre par l'Iran en partenariat avec la Turquie et l'Azerbaïdjan,
- Le projet intitulé «Renforcement des capacités des organisations de gestion de destinations des Pays Membres de l'OCI» à être mis en œuvre par le Mali en partenariat avec sept autres États Membres,
- Le projet intitulé «Améliorer les capacités humaines en matière de tourisme favorable aux musulmans pour la réglementation des établissements d'hébergement dans les Pays Membres de l'OCI» à être mis en œuvre par le Mozambique en partenariat avec quatre autres États Membres,
- Le projet intitulé «Développer un tourisme favorable aux musulmans en Guyane et au Suriname» à être mis en œuvre par le CIDC en partenariat avec le Suriname, la Turquie et la Malaisie, en collaboration avec la Guyane, le SESRIC, et l'INMPI.

102. Le Comité a pris note avec satisfaction des efforts déployés par le SESRIC pour organiser des cours de formation et des séminaires dans le secteur du

tourisme, en particulier sur le tourisme halal et les statistiques du tourisme dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités de l'OCI (OCI-CaB).

103. Le Comité a pris note avec appréciation que le CIDC et le SESRIC vont organiser conjointement un «Atelier de travail de formation pour les gestionnaires de parcs et de zones protégés en Afrique de l'Ouest » en Turquie au cours du dernier semestre 2019.

104. Le Comité **s'est félicité** des efforts déployés par le CICIA pour mettre en place un portail sur le tourisme afin de sensibiliser les visiteurs potentiels aux attractions touristiques des Pays Membres.

105. Le Comité **a invité** les Pays Membres à encourager leurs institutions concernées, les entreprises de tourisme et les voyagistes, etc. à poursuivre leurs efforts, notamment en organisant des campagnes de promotion et des visites supplémentaires à Quds al-Sharif pour soutenir les résidents palestiniens d'Al-Quds et à faire preuve de solidarité leur.

Point 8 de l'ordre du jour : Accroître la Productivité du Secteur Agricole et Maintenir la Sécurité Alimentaire

106. **Prenant note avec satisfaction** de la tenue de la 13^{ème} réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture le 21 février 2019 à Ankara sous le thème « Réduction du Gaspillage Alimentaire dans les pays membres de l'OCI », le Comité **a salué** les recommandations politiques suivantes :

- Promotion des produits agricoles de niche et de la certification Halal par la diversification des produits, la commercialisation, les stratégies de marketing et les campagnes publicitaires.
- Promotion de la Coopération Commerciale (par exemple, renforcement des investissements agricoles, suppression des visas d'affaires, etc.) et de la Coopération Non-Commerciale (par exemple, partage des meilleures pratiques et de l'expertise technique, développement de normes de sécurité, etc.) entre les Pays Membres de l'OCI dans les domaines liés au commerce agricole.
- Promotion de réductions tarifaires et d'arrangements bilatéraux dans des produits clés (par exemple, sucre, viande, aliments pour animaux, graines oléagineuses, animaux vivants)
- Développer et mettre en œuvre des accords commerciaux multilatéraux (par exemple, le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SCP-OCI)) en vue de contribuer à un développement collaboratif et durable du commerce agricole.

- Renforcer les capacités des Pays Membres en matière de collecte, de gestion et de diffusion de données sur le commerce agricole en vue de concevoir des politiques commerciales rationnelles et fondées sur des données factuelles.

(Le document des recommandations de Politiques avec leurs justifications figure en Annexe IX.)

107. Le Comité **a appelé** les États Membres à participer activement à la 14^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'agriculture qui se tiendra les 11-12 septembre 2019 sur le thème «Accroître la résilience des systèmes alimentaires dans les pays islamiques face aux futures crises alimentaires» en tant que réunion préparatoire de la Session Ministérielle d'Échange de vues de la 35^{ème} session du COMCEC.

108. Le Comité **a salué** les efforts de l'Indonésie et de la Turquie pour les projets suivants mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Mise en place d'un système d'information sur les marchés agricoles pour les horticulteurs» mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec six autres Pays Membres,
- Le projet intitulé «Améliorer les services de vulgarisation de l'irrigation agricole» mis en œuvre par la Turquie en partenariat avec la Palestine, le Maroc et la Tunisie.

109. Le Comité a également salué les efforts de l'Égypte, de la Malaisie et de la Turquie pour les projets suivants mis en œuvre en 2019 au sein du sixième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le premier projet intitulé «Renforcement des capacités et sensibilisation à la gestion du gaspillage alimentaire dans les Pays de l'OCI» qui sera mis en œuvre par l'Égypte en partenariat avec quatre autres États Membres,
- Le projet intitulé «Renforcement des capacités en matière d'entreposage et de gestion du stockage» sera mis en œuvre par la Malaisie en partenariat avec l'Indonésie, le Bangladesh et la Turquie,
- Le projet intitulé «Réduction des pertes et gaspillages alimentaires dans les Pays de l'OCI» sera mis en œuvre par la Turquie en partenariat avec sept autres États Membres.

110. Le Comité **a pris note** des activités du SESRIC dans le domaine de l'agriculture, notamment le cours de statistique intitulé «Les Statistiques de

l'Agriculture, des Forêts et des Pêches» tenu les 11-12 avril 2019 et le cours de formation intitulé «La conception et l'ingénierie des stockages à froid et la conception et l'ingénierie de la serre hydroponique» tenu les 22 -26 avril 2019.

111. Le Comité **a également pris note** des efforts déployés par le Groupe de la BID dans le secteur agricole, notamment le lancement du Programme régional de développement de la chaîne de valeur du riz au profit de 10 pays de l'OCI (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Soudan) en Afrique subsaharienne et l'appui au Projet Régional de Cartographie de la Fertilité des Sols en Afrique de l'Ouest impliquant six pays de l'OCI (Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Mali, Sénégal et Sierra Leone) en Afrique de l'Ouest dans le but d'améliorer la production agricole et la productivité dans les zones ciblées.

112. Le Comité a salué l'offre de la République de Turquie d'accueillir la huitième Conférence Ministérielle de l'OCI sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole au cours du dernier semestre de 2020 à Istanbul et a appelé les États Membres des organes et institutions pertinents de l'OCI, y compris le Secrétariat du COMCEC, à participer activement à cet événement important.

Point 9 de l'ordre du jour : Allègement de la Pauvreté

113. **Prenant note avec satisfaction** de la convocation de la 13^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté le 4 avril 2019, sous le thème «Accès aux services de santé dans les pays membres de l'OCI», le Comité **a salué** ses recommandations de politiques suivantes :

- Développer une stratégie/politique comprenant des systèmes de paiement et d'assurance maladie bien conçus pour parvenir à la couverture maladie universelle.
- Renforcer les soins de santé primaires particulièrement dans les zones les plus pauvres en encourageant le personnel de santé qualifié à travailler dans les zones rurales et isolées et en renforçant les interventions intégrées de promotion de la santé et de prévention.
- Promouvoir l'engagement du secteur privé dans la prestation des soins de santé de qualité et sûrs en partenariat étroit avec les autorités publiques et avec un mécanisme de contrôle bien conçu.
- Encourager le développement et la mise à niveau des systèmes de gestion de l'information sur la santé en concevant un système intégré d'information

en ligne sur la santé, en affectant les ressources nécessaires à l'infrastructure informatique de la santé et en renforçant le mécanisme de coordination multisectoriel.

(Le document des Recommandations de Politiques et leurs justifications figurent à l'Annexe X.)

114. Le Comité **a appelé** les États Membres qui se sont inscrits au Groupe de travail du COMCEC sur la réduction de la pauvreté à participer activement à la 14^{ème} Réunion du Groupe de travail sur l'Allègement de la pauvreté qui se tiendra le 26 septembre 2019 sous le thème «Mortalité infantile et maternelle dans les Pays Membres de l'OCI». Le Comité **a également appelé** les États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté.

115. Le Comité **a également salué** les efforts de la Gambie et de l'Indonésie pour les projets mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Formation sur l'esprit d'entreprise pour les enseignants dans les Pays de l'OCI sélectionnés» mis en œuvre par la Gambie, en partenariat avec le Cameroun et le Sénégal.
- Le projet intitulé «Amélioration du système de guichet unique pour la protection sociale et la réduction de la pauvreté dans les Pays de l'OCI» mis en œuvre par l'Indonésie en partenariat avec l'Azerbaïdjan, le Pakistan et le Bangladesh.

116. Le Comité **a également salué** les efforts de l'Afghanistan, du Nigéria, du Suriname, de la Turquie et du SESRIC pour les projets qui seront mis en œuvre en 2019 au sein du sixième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Améliorer la qualité de l'éducation grâce aux technologies de l'information et de la communication dans les Pays de l'OCI» qui sera mis en œuvre par l'Afghanistan en partenariat avec l'Iran, la Turquie et la Palestine.
- Le projet intitulé «Renforcement de l'enseignement technique et professionnel pour l'autonomisation à la base dans les pays de l'OCI» qui sera mis en œuvre par le Nigéria en partenariat avec la Turquie, la Gambie et le Togo.
- Le projet intitulé «Accroître la capacité des centres d'enseignement professionnel pour les invalides dans les pays de l'OCI sélectionnés» qui

sera mis en œuvre par le Suriname en partenariat avec la Turquie et la Guinée.

- Le projet intitulé «Élaboration de lignes directrices sur les systèmes de protection sociales pour les pays de l'OCI» qui sera mis en œuvre par la Turquie en partenariat avec cinq autres États Membres.
- Le projet intitulé «Développement des compétences numériques dans les Pays de l'OCI» qui sera mis en œuvre par le SESRIC en partenariat avec 21 États Membres.

i) Le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) et le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA)

117. Le Comité **a réitéré sa demande** aux Pays Membres qui se sont engagés vis-à-vis du FSID à respecter leurs engagements et **a demandé** au Groupe de la BID d'en faire un rapport à la 35^{ème} Session du COMCEC sur le manque à gagner pour atteindre le capital ciblé du FSID.

118. **Rappelant** la résolution pertinente de la dernière Session du COMCEC sur les observations des Pays Membres visant à améliorer les performances du FSID en matière d'allègement de la pauvreté, notamment en augmentant la base de projets et la portée du Fonds en se concentrant sur un plus grand nombre de projets, en particulier des projets de petite/moyenne taille financés par des subventions, le Comité **a réitéré sa demande** au FSID de prendre en compte ces observations lors de la planification de ses programmes et activités futurs.

119. **Prenant note** des rapports de la BID sur le FSID et le PSDA, le Comité **a reconnu** le progrès réalisé dans le PSDA et **a demandé** à la BID de préparer des rapports d'évaluation sur le PSDA, à l'achèvement de ses projets, en fournissant des détails sur les objectifs, les partenaires, les bénéficiaires, les résultats, les leçons retenues, etc. et de les soumettre aux forums appropriés de l'OCI, ainsi qu'aux prochaines réunions du COMCEC.

120. Le Comité **a également demandé** au FSID d'intensifier ses efforts pour la mobilisation des ressources provenant de différentes sources, y compris les ressources gouvernementales, non-gouvernementales et le secteur privé dans les États Membres.

121. Le Comité **a félicité** les efforts déployés par la Banque Islamique de Développement (BID) pour mobiliser des ressources provenant de différentes institutions de financement pour une mise en œuvre plus efficace du PSDA.

122. Rappelant les résolutions pertinentes des sessions précédentes du COMCEC concernant le projet de renforcement des capacités qui sera financé par le groupe de la BID et mis en œuvre par le SESRIC en vue de la finalisation du programme du Coton de l'OCI, le Comité a demandé au SESRIC de soumettre à nouveau une version révisée du projet de renforcement des capacités au groupe de la BID et a invité le groupe de la BID à finaliser l'affectation des fonds au projet ainsi que le Secrétariat Général de l'OCI, en tant que principal coordinateur du Programme, à prendre les mesures nécessaires pour accélérer le processus de réalisation du projet.

ii) Programme de l'EPF-OCI

123. Le Comité **s'est félicité** des efforts constants déployés par le SESRIC pour renforcer les capacités et la qualité des ressources humaines dans les pays membres et **a invité** le SESRIC à mobiliser davantage de ressources financières pour financer le programme.

124. Le Comité **a appelé** les États Membres à participer et à soutenir les différents programmes de renforcement des capacités du SESRIC dans le cadre du programme EPF-OCI.

125. Le Comité **a demandé** au SESRIC de mener davantage de programmes de formation axés sur l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat des femmes dans le cadre de l'EPF-OCI.

126. **Prenant note** de la feuille de route stratégique 2020-2025 de l'EPF-OCI présentée par SESRIC, le Comité **a demandé** au SESRIC de distribuer le document aux pays membres pour obtenir leurs points de vue et leurs commentaires, et de soumettre la feuille de route à la 35^{ème} Session du COMCEC.

iii) Mise en Œuvre des ODD

127. **Rappelant** la résolution pertinente de la 34^{ème} Session du COMCEC, le Comité **a demandé** au Bureau de Coordination du COMCEC de continuer à compiler les activités pertinentes des institutions de l'OCI alignées sur les domaines de développement durable prioritaires et de soumettre la liste aux Sessions annuelles du COMCEC.

128. **Rappelant** la résolution pertinente de la 34^{ème} Session du COMCEC, le Comité **a demandé** au SESRIC de préparer un rapport annuel sur les progrès accomplis au niveau de l'OCI dans la réalisation des ODD prioritaires, à

soumettre à la 35^{ème} Session du COMCEC.

Point 10 de l'ordre du jour : Renforcement de la Coopération Financière

129. **Prenant note avec satisfaction** de la tenue de la 12^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière, le 28 mars 2019 à Ankara sous le thème «Financement des infrastructures par le biais de la Finance islamique dans les Pays Membres de l'OCI», le Comité **a salué** les recommandations de politique suivantes :

- Élaborer un cadre juridique et réglementaire pour créer un environnement propice à la réalisation d'investissements de grande envergure dans les infrastructures par le biais de la finance islamique,
- Augmenter le nombre et la part des institutions financières non bancaires islamiques afin d'accroître la contribution de la finance islamique aux investissements dans l'infrastructure,
- Développer l'infrastructure des marchés des capitaux islamiques pour faciliter l'émission de différents types de projets Sukuk et d'autres instruments, selon les besoins, pour les projets d'infrastructure,
- Encourager les modèles innovants à utiliser le secteur social islamique (Zakat, Waqf et Sadaqah) pour fournir des services d'infrastructure sociale (tels que l'éducation et la santé) à condition qu'ils soient conformes à la Charia,
- Améliorer la capacité et le capital humain pour accroître l'utilisation de la finance islamique pour le financement des infrastructures.

(Le document des Recommandations de Politiques et leurs justifications figurent à l'Annexe XI.)

130. Le Comité **a invité** les États Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière à participer activement à sa 13^{ème} réunion qui se tiendra le 17 octobre 2019 à Ankara sous le thème «Améliorer le secteur Takaful dans les Pays Membres de l'OCI». Le Comité **a également appelé** les États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière.

131. Le Comité **a salué** les efforts du Nigéria et de la Turquie pour les projets suivants mis en œuvre en 2018 au sein du cinquième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Formation et Directives sur l'Émission de Sukuk» mis

en œuvre par le Nigéria en partenariat avec la Gambie et le Togo,

- Le projet intitulé «Amélioration de la Protection des Consommateurs Financiers dans les États Membres de l'OCI» mis en œuvre par la Turquie, en partenariat avec 11 autres Pays Membres.

132. Le Comité **a également salué** les efforts du Mozambique, du Nigéria et de la Turquie pour les projets suivants mis en œuvre en 2019 au sein du sixième appel de projets dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC :

- Le projet intitulé «Renforcement des capacités en finance islamique au Mozambique, en Gambie et au Nigeria» sera mis en œuvre par le Mozambique en partenariat avec la Gambie et le Nigéria,
- Le projet intitulé «Instruments de gestion des liquidités islamiques pour le développement durable des institutions financières islamiques» sera mis en œuvre par le Nigéria, en partenariat avec la Gambie et la Malaisie,
- Le projet intitulé «Évaluation des marchés de bourses immobilières et de paysages réglementaires du COMCEC pour renforcer les marchés financiers» sera mis en œuvre par la Turquie en partenariat avec 10 États Membres.

i) Forum des Bourses de Valeurs OCI

133. Le Comité **a salué** les efforts déployés par le Forum des Bourses de l'OCI et de ses groupes de travail et **a invité** les États Membres à participer activement aux activités organisées dans le cadre de ce Forum.

134. Le Comité **a accueilli** la proposition de Borsa İstanbul en tant que Secrétariat du Forum des Bourses de l'OCI, d'accueillir la 13^{ème} Réunion du Forum le 26 septembre 2019 et « Formation Certifiée des Marchés de Capitaux Islamiques » les 27-28 septembre 2019 respectivement à İstanbul, et **a demandé** à tous les États Membres de prendre part activement à ces événements importants.

135. Le Comité **a demandé** à Borsa İstanbul, en tant que Secrétariat du Forum des Échanges de l'OCI, en coopération avec la BID, de continuer à travailler à la promotion de l'Indice S&P OCI/COMCEC Charia 50 ainsi que le développement et le lancement de produits négociables fondés sur l'indice.

136. Le Comité **a demandé** aux États Membres de soutenir activement le Groupe de Travail du Forum sur les indices en vue d'une promotion active de l'indice S & P OCI/ COMCEC Charia 50 auprès des investisseurs et de la communauté

financière de leurs pays respectifs, ainsi que publier l'indice sur les sites Web officiels de leurs bourses.

137. **Prenant note** de l'information du Secrétariat du Forum des échanges de l'OCI sur les efforts déployés pour établir une plateforme pour le marché de l'or de l'OCI entre les Pays Membres volontaires, le Comité **a demandé** au Secrétariat du Forum de faire progresser les préparatifs techniques en vue de la création de la plateforme d'or de l'OCI et de faire un rapport à la 35^{ème} Session du COMCEC.

138. Le Comité **a invité** les États Membres intéressés à soutenir activement le Groupe de Travail du Forum sur les Métaux Précieux, notamment en cherchant des interlocuteurs et en désignant des points focaux dans leurs pays respectifs pour diriger le projet de la Plateforme d'or de l'OCI.

139. Le Comité **a également invité** tous les marchés (y compris bourses, produits de base, dérivés et métaux précieux) et les autres parties concernées des États Membres intéressés à soutenir activement le Groupe de Travail du Forum sur les métaux précieux, à participer à des discussions et à contribuer à la formulation du modèle de fonctionnement d'un marché de l'or performant de l'OCI.

ii) **Le Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC**

140. Le Comité **a salué** les efforts déployés par les Groupes de Travail du Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC, à savoir le renforcement des capacités, le développement des marchés, les finances islamiques et la littératie financière, et **a appelé** les États Membres à soutenir les efforts du forum en participant à ses réunions, contribuant ainsi à l'accomplissement des mandats des Groupes de Travail.

141. Le Comité **a également salué** l'offre du Conseil des Marchés des Capitaux (CMC) de la République de Turquie, en tant que Secrétariat du Forum, d'accueillir la 8^{ème} Réunion du Forum du CMC du COMCEC le 26 septembre 2016 à Istanbul et **a demandé** à tous les États Membres de participer activement à cet événement important.

142. Rappelant la résolution pertinente de la 34^{ème} Session du COMCEC, le Comité **a pris note** de l'exposé du Secrétariat du Forum des Régulateurs des Marchés des Capitaux du COMCEC sur la création de la plate-forme électronique COMCEC Real Estate/COMCEC Real Estate Exchange entre les États Membres intéressés de l'OCI et **demande** au Secrétariat du Forum/Forum de finaliser les

préparatifs juridiques, administratifs et technologiques pour la mise en place de la plate-forme d'échange électronique immobilière/COMCEC Real Estate Exchange avant la 35^{ème} Session du COMCEC.

143. Rappelant la résolution pertinente de la 34^{ème} Session du COMCEC, le Comité **a invité** les États Membres intéressés à participer activement à la création de la Plate-forme électronique du COMCEC Real Estate/Bourse immobilière du COMCEC et les **a invités** à identifier leurs organismes agréés et d'en informer le Secrétariat du Forum d'ici le 2 juillet 2019.

144. Le Comité **a accueilli** avec satisfaction l'offre de la République de Turquie d'organiser un «Atelier de travail sur l'évaluation des aspects de marché et de réglementation du marché des titres immobiliers du COMCEC», qui vise à contribuer à la réalisation de l'échange immobilier entre les pays membres intéressés dans le cadre Financement de Projets COMCEC et **a invité** les États Membres à participer activement à cet événement.

iii) Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC

145. Le Comité **a salué** l'offre de la Banque centrale de Turquie, en tant que Secrétariat du Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC, d'accueillir la 1^{ère} Réunion du Forum les 22-24 septembre 2019 en Turquie et **a invité** tous les États Membres à participer activement à cette réunion.

146. Le Comité **a félicité** les programmes de formation et de renforcement des capacités organisés par le SESRIC entre les Banques Centrales et les Autorités Monétaires des États Membres et **a demandé** au SESRIC de poursuivre l'organisation de telles activités pour les institutions compétentes des États Membres.

Point 11 de l'ordre du jour : Préparation de l'Échange de Vues sur le thème «Promouvoir des systèmes alimentaires durables dans les pays islamiques»

147. **Rappelant** que le thème de la Session d'Échange de Vues de la 35^{ème} Session Ministérielle du COMCEC a été intitulé «Promouvoir des systèmes alimentaires durables dans les pays islamiques» par la 34^{ème} Session du COMCEC, le Comité **a invité** les Ministres des Pays Membres responsable des affaires relative à l'agriculture/sécurité alimentaire à participer à la 35^{ème} Session Ministérielle du COMCEC avec les Ministres du COMCEC.

148. Le Comité **a encouragé** les États Membres à préparer leurs rapports nationaux sur le thème mentionné et à les transmettre par voie électronique au BBC le 15 octobre 2019 au plus tard.

i) Thèmes éventuels pour la Session d'Échange de Vues de la 36^{ème} Session du COMCEC

149. Le Comité **a pris note** des thèmes potentiels suivants de la Session ministérielle d'échange de vues de la 36^{ème} Session du COMCEC :

Thème 1 : Facilitation du Commerce : Lignes directrices pour l'amélioration de la gestion des frontières des États Membres de l'OIC

Thème 2 : Efforts de normalisation en finance islamique

Thème 3 : Développer la production animale et l'élevage pour renforcer la sécurité alimentaire

Thème 4 : Renforcer et pérenniser les transports publics dans les zones rurales des pays islamiques

Thème 5 : Promouvoir l'Entrepreneuriat pour la compétitivité de l'industrie du tourisme

Thème 6 : Logement pour les pauvres dans les Pays Membres de l'OIC

150. Le Comité **a demandé** au Bureau de Coordination du COMCEC de faire circuler un questionnaire entre les États Membres pour sonder leurs points de vue sur les thèmes susmentionnés et de soumettre un rapport à la 35^{ème} Session du COMCEC.

Point 12 de l'ordre du jour : Projet de l'Ordre du Jour de la 35^{ème} Session du COMCEC, (Istanbul, 25-28 novembre 2019)

151. Le Comité **a préparé** et **décidé** de soumettre le Projet d'Ordre du Jour à la 35^{ème} Session du COMCEC.

(Une copie du Projet d'Ordre du Jour de la 35^{ème} Session du COMCEC figure en Annexe XII.)

Séance de Clôture

152. Lors de la Séance de Clôture présidée par S.E. l'Ambassadeur Salih Mutlu ŞEN, Représentant permanent de la République de Turquie auprès de l'OCI, le Comité a adopté son Rapport avec ses Annexes.

153. Au nom de toutes les délégations, le Chef de la Délégation de l'État du Koweït, SAAD AL-RASHIDI, Chef de la Division des Affaires de l'OCI au ministère des Finances a adressé ses félicitations à la République de Turquie et au Bureau de Coordination du COMCEC pour leur chaleureuse hospitalité envers les Membres du Comité de Suivi et pour les excellentes dispositions adoptées pour la Réunion.

154. M. Naghi JABBAROV, du Département des affaires économiques du Secrétariat général de l'OCI, a également fait une déclaration à la Séance de Clôture. Dans sa déclaration, M. JABBAROV a exprimé ses remerciements et ses appréciations à la République de Turquie pour l'hospitalité chaleureuse offerte aux participants. Il a également exprimé ses sincères remerciements à tous les Chefs de Délégation et aux autres participants à cette réunion pour leurs contributions. Il a également remercié le Bureau de Coordination du COMCEC pour les efforts déployés pour le succès de la Réunion. En outre, il a souligné l'importance de la mise en œuvre des documents de vision, notamment l'OCI-2025 : Programme d'action et Stratégie du COMCEC.

155. Dans sa déclaration finale, S.E. Salih Mutlu ŞEN, après avoir remercié toutes les délégations pour leurs contributions au cours de la Réunion, a souligné que les Pays Membres doivent redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC. À cet égard, S.E. ŞEN a insisté que le Mécanisme de Financement de Projets du COMCEC fournit aux Pays Membres un outil pratique pour mener des projets communs et améliorer les capacités institutionnelles et humaines dans un esprit de solidarité et de coopération dans les Pays Membres. De plus, S.E. ŞEN a relevé l'importance de répondre aux formulaires d'évaluation annuelle des Pays Membres afin de contrôler la mise en œuvre des Recommandations de Politique.

156. S.E. ŞEN a évoqué l'importance et la pertinence de la «Promotion de systèmes alimentaires durables dans les pays islamiques» en tant que thème de la Session d'Échange de Vues de la 35^{ème} Session du COMCEC.

157. S.E. ŞEN a rappelé que la 7^{ème} Réunion annuelle des Points Focaux du COMCEC se tiendra en juillet 2019 en Turquie. Il a mentionné que les Réunions des Points Focaux offrent une excellente occasion pour les Points Focaux de discuter des efforts en cours dans le cadre du COMCEC.

158. S.E. ŞEN a conclu sa déclaration en remerciant les Membres du Comité de Suivi, le Secrétariat Général de l'OCI, le Rapporteur, les représentants des Institutions de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC, les interprètes, les traducteurs et les autres membres du personnel participant à l'organisation de la Réunion pour leurs efforts qui ont contribué à faire de la Réunion un succès.

(Une copie du texte de la Déclaration de Clôture de S.E. Salih Mutlu ŞEN figure en Annexe XIII.)

A N N E X E S

ANNEXE

I

Original : Anglais

**LISTE DES PARTICIPANTS
À LA TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

(Ankara, 24-25 avril 2019)

A. MEMBER COUNTRIES OF THE OIC

REPUBLIC OF GABON

- H.E. Amb. JEAN BERNARD AVOUMA
Ambassador, Embassy of Gabon in Ankara
- Mr. THIBAUT IFOUNGA
Chief of Protocol, Embassy of Gabon in Ankara

REPUBLIC OF INDONESIA

- Mr. FLORENTINUS KRISTIARTONO
Deputy Director, Ministry of National Development Planning
- Mr. ARIANTO HARTONO
First Planner Staff, Ministry of National Development Planning of Indonesia
- Mr. HARYADI SATYA
First Secretary, Embassy of the Republic of Indonesia

THE STATE OF KUWAIT

- Mr. SAAD ALRASHIDI
Controller, Ministry of Finance
- Mr. ABDULAZIZ AL DALAH
Second Secretary, Kuwait Embassy in Ankara

MALAYSIA

- H.E. ABD RAZAK BIN ABD WAHAB
Ambassador, Embassy of Malaysia in Ankara
- Ms. LIM MEI YING
Director, Ministry of International Trade and Industry
- Ms. ROSMIZAH MAT JUSOH
Director of Trade, Malaysia External Trade Development Corporation

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- Mr. BILAL KHAN PASHA
Consulate General, Consulate General of Pakistan in Istanbul
- Mr. IFRAH TARIQ
Second Secretary, Pakistan Embassy in Ankara

THE STATE OF PALESTINE

- Mr. AZMI ABU-GHAZALEH
Counsellor, Embassy of the State of Palestine Turkey

STATE OF QATAR

- Mr. HASSAN ABDULLA R.M. ALMOHANNADI
Economic Specialist, Ministry of Commerce and Industry

- Mr. MANSOOR HUMANID A R AL-NAEMI
International Cooperation Expert, Ministry of Commerce and Industry
- Mr. SHEIKH ABDULAZIZ AL-THANI
Diplomat, Embassy of the State of Qatar in Ankara
- Mr. AGIEB HAMMAD
Researcher, Embassy of the State of Qatar in Ankara

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- Mr. FAWAZ SAAD ALGHAMDI
Commercial Attaché, Saudi Arabia Commercial Office in İstanbul
- Mr. MUTLAQ ALHURAYR ALDOSARI
Economic Researcher, Ministry of Commerce and Investment

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. NACI AĞBAL
President of Strategy and Budget of Presidency of Turkey, Presidency of Strategy and Budget
- H.E. SEZAI UÇARMAK
Deputy Minister of Trade, Ministry of Trade
- H.E. Amb. SALİH MUTLU ŞEN
Ambassador, OIC Permanent Representative, Ministry of Foreign Affairs
- Ms. AHU DOKTAŞ
Manager, EXIM BANK
- Ms. NESLİHAN DİNİZ
Manager, EXIM BANK
- Mr. ADEM BAŞAR
Deputy General Manager, Republic of Turkey Ministry of Trade
- Mr. DENİZ YILMAZ
Assistant General Manager, Ministry of Treasury and Finance
- Mr. ALİ BOZÇALIŞKAN
Head of Department, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. AYHAN BARAN
Head of Department, Ministry of Agriculture and Forestry
- Ms. AYLİN BEBEKOĞLU
Head of Department, Republic of Turkey Ministry of Trade
- Mr. SEYFULLAH SEMERCİ
Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs
- Ms. EDA BURCU BULUT
EU Expert, Ministry of Transport and Infrastructure
- Ms. TUĞÇENAZ UĞURLU CİHANGİR
Counsellor, the Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey
- Mr. ÖZGÜ EVİRGEN
Expert, OIC COMCEC Central Bank Forum
- Mr. İBRAHİM KÜÇÜKİKİZ
Assistant Expert, OIC COMCEC Central Bank Forum
- Mr. ADİL ALTAN
Coordinator, Ministry of Agriculture and Forestry
- Mr. MEHMET ALİ ÖZDEM
Expert, Ministry of Agriculture and Forestry

- Mr. UFUK AYKAÇ
Expert, Republic of Turkey Ministry of Trade
- Ms. ELİF ESRA ÖNAL
International Relations Manager, the Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey
- Mr. ŞEHLA ALİ HASAN
Expert, the Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey
- Mr. KUBİLAY ŞİMŞEK
Expert, the Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey
- Ms. BAŞAK YILMAZ
Assistant Expert, the Union of Chambers and Commodity Exchanges of Turkey
- Mr. CANER KAR

B. THE OIC GENERAL SECRETARIAT

INTERNATIONAL ISLAMIC TRADE FINANCE CORPORATION (ITFC)

- Mr. HARUN CELİK
Senior Marketing

OIC

- Mr. NAGHI JABBAROV
Head of Trade and Investment Division, Department of Economic Affairs OIC

C. THE OIC SUBSIDIARY ORGANS

ISLAMIC CENTER FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Mr. MAMOUDU SALL
Head of Studies and Department

STATISTICAL, ECONOMIC, SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRIC)

- H.E. NEBİL DABUR
Director General
- Dr. ATİLLA KARAMAN
Acting Director
- Mr. ONUR ÇAĞLAR
Technical Cooperation Specialist

D. SPECIALIZED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- Mr. ALI IBN ABI TALIB MAHMOUD
Specialist
- Mr. NAFAR NOSRATOLLAH
Lead Economist
- Mr. MOHAMMAD ALI DIN MOHAMMADI
Officer

E. AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

STANDARDS AND METROLOGY INSTITUTE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SMIIC)

- Ms. EMEL GÖNÇ
Executive Assistant

OIC STANDING COMMITTEES

THE ISLAMIC CORPORATION FOR THE INSURANCE OF INVESTMENT AND EXPORT CREDIT (ICIEC)

- Mr. DJAMEL GHRIB
Senior Technical Assistant

F. INVITED INSTITUTIONS

CAPITAL MARKETS BOARD of TURKEY

- Ms. SEÇİL SAYIN KUTLUCA
Senior Legal Expert
- Mr. BORA ORUÇ
Vice President

BORSA İSTANBUL

- Dr. RECEP BİLDİK
- Manager, Secretariat of OIC Member States' Stock Exchanges Forum

G. COMCEC COORDINATION OFFICE

- Mr. M. METİN EKER
Director General
- Mr. ERTAN TOSUN
Assistant Director General
- Mr. SELÇUK KOÇ
Head of Department
- Mr. BURAK KARAGÖL
Head of Department
- Mr. MEHMET ASLAN
Head of Department
- Mr. FATİH ÜNLÜ
Expert
- Mr. GÖKTEN DAMAR
Expert
- Mr. DENİZ GÖLE
Expert
- Ms. AYTEN AKMAN
Expert
- Ms. AYLİN ŞENOL GÜN
Expert
- Mr. ALİ ORUÇ
Expert
- Mr. MUSTAFA ADİL SAYAR
Expert
- Mr. OKAN POLAT
Expert

- Mr. CAN AYGÜL
Expert
- Mr. CEMAL CANER UYANIK
Expert
- Mr. FATİH ARSLAN
Expert
- Mr. HASAN YENİGÜL
Expert
- Mr. NİHAT AKBALIK
Expert
- Mr. ERHAN SIRT
Expert
- Mr. UĞUR AKARSU
Expert
- Ms. AYŞE ÖZGÜL YÜKSEL
Coordinator

ANNEXE

II

Original : Anglais

**DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. NACÍ AĞBAL,
PRÉSIDENT DE LA PRÉSIDENTENCE
DE LA STRATÉGIE ET DU BUDGET DE LA PRÉSIDENTENCE
DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE**

**TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION DU
COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC
(Ankara, 24 avril 2019)**

As-Selamu Alaikum,
Bismillahirrahmanirrahim
Éminents Membres du Comité de Suivi,
Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais exprimer ma sincère joie d'être parmi vous à l'occasion de la 35^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC et je vous souhaite à tous la bienvenue à Ankara.

Le Comité de Suivi examine et surveille la mise en œuvre des programmes et projets inscrits à l'ordre du jour du COMCEC, prend des précautions pour surmonter les difficultés du processus de mise en œuvre et prépare l'ordre du jour du COMCEC. C'est, en effet, une tâche importante. Nous savons tous que l'adoption de résolutions n'est pas une tâche facile mais la mise en œuvre de ces résolutions et leur transformation en actions concrètes constitue un processus encore plus difficile.

Je vous souhaite à tous une réunion fructueuse d'avance dans vos délibérations importantes avec la ferme conviction que, comme d'habitude, vous formulerez des recommandations importantes dans tous les domaines de coopération, en particulier pour trouver des solutions sur la voie de la mise en œuvre.

Honorables Participants,

Nous traversons des moments difficiles, en particulier dans notre géographie, tant sur le plan politique qu'économique. Dans ce genre de périodes de turbulence, la compréhension mutuelle, le dialogue, la coopération et la solidarité constituent le moyen le plus efficace pour surmonter les revers et les obstacles.

Avant de clarifier les questions économiques, je voudrais exprimer ma compassion et mes sincères condoléances aux victimes de l'attaque terroriste perfide de Nouvelle-Zélande et prier Allah le Tout Puissant de combler les victimes et leurs familles de ses généreuses bénédictions et sa miséricorde. La situation qui a émané de cet événement tragique prouve que si nous abordons les problèmes ensemble dans un esprit de compréhension mutuelle, nous pouvons les surmonter beaucoup plus facilement, pour le bien de l'humanité.

Distingués Délégués,

Notre tâche la plus urgente aujourd'hui est de renforcer la coopération et la collaboration économiques et commerciales entre nous afin de mieux faire face aux développements économiques et politiques dangereux dans le monde et dans la géographie de l'OCI. À cet égard, nous devons renforcer notre coopération dans tous les domaines, en particulier dans le domaine du commerce, pour atteindre les 25% de l'objectif du commerce intra-OCI d'ici 2025. Avec des efforts sincères, je suis convaincu que nous pouvons atteindre et même dépasser nos objectifs.

À l'heure actuelle, nos performances en matière d'importation et d'exportation sont loin du niveau souhaité. En 2012, les exportations totales des pays de l'OCI s'élevaient à environ 2,4 billions de dollars américains; ce montant a diminué à 1,4 billions de dollars américains en 2016. Ensuite, les exportations totales de l'OCI se sont redressées et ont atteint 2 billions de dollars américains en 2018. Alors que les importations totales de l'OCI étaient de 1,8 billions de dollars US en 2012, elles ont augmenté pour atteindre 2,1 billions de dollars US en 2018. Néanmoins, le volume total des échanges de l'OCI est toujours inférieur à celui de l'année 2012. Les fluctuations de la demande mondiale, les prix du pétrole et devises internationales, et les évolutions dans la région de l'OCI au cours des dernières années sont certains des facteurs fondamentaux affectent négativement nos performances commerciales.

De plus, malgré son fort potentiel, le commerce intra-OCI est également loin du niveau espéré. La part du commerce intra-OCI a diminué de 18.9% en 2017 à

18% en 2018¹. Les politiques commerciales protectionnistes, les droits de douane élevés, les barrières commerciales non-tarifaires, la faiblesse de la logistique et des infrastructures commerciales, les mécanismes de financement et d'assurance commerciale sous-utilisés, ainsi que les problèmes de systèmes de paiement et de banque font partie des principaux défis auxquels sont confrontés les Pays Membres en ce qui concerne le commerce intra-OCI.

Distingués Délégués,

La croissance économique mondiale a diminué en 2018 après une croissance relativement forte en 2017. Selon le FMI, la croissance économique mondiale est passée de 4% en 2017 à 3,6% en 2018. D'autre part, les pays membres de l'OCI, en tant que groupe, ont enregistré une performance légèrement supérieure à celle du monde au cours de la même période. Dans cette optique, la croissance économique de l'OCI est passée de 3,8% en 2017 à 4,1% en 2018. Selon les prévisions du FMI, la croissance économique mondiale devrait atteindre 3,3% en 2019 et 3,6% en 2020. Cette croissance économique sera soutenue par un nombre limité de marchés développés et émergents. Dans ce cadre, la part des pays membres de l'OCI dans la production mondiale² ne sera plus que de 15,4% en 2019.³

Cette situation nous rappelle clairement la nécessité d'une restructuration économique visant à améliorer notre base de production, en particulier en encourageant l'utilisation de la technologie, l'innovation, la valeur ajoutée, la stratégie de marque et la diversification des produits dans nos pays. Dans ce processus, tout en tirant parti des cas d'expérience et des réussites globales, nous devons développer nos propres solutions authentiques avec une appropriation locale d'envergure afin de prendre les mesures nécessaires. Sachant que les facteurs externes peuvent beaucoup contribuer à nos efforts, le développement est fondamentalement un processus interne et la dynamique doit venir de l'intérieur.

¹ Statistiques commerciales FMI

² Selon le PPP

³ Perspectives économiques de l'OCI par SESRIC, Perspectives économiques mondiales du FMI

Distingués Invités,

Le secteur agricole est un domaine vital pour le développement économique et social durable. L'histoire récente nous montre clairement que le secteur de l'agriculture ne doit pas être ignoré ni sous-estimé, même dans les sociétés et les structures à forte intensité technologique. Parallèlement, le secteur agricole devrait bénéficier largement des progrès technologiques pour la production de produits à haute valeur ajoutée et pour garantir la durabilité du système. Considérant l'importance de cette question, nos ministres ont déterminé le thème de la Session d'échange de vues de la 35^{ème} Session du COMCEC sur le thème «Promouvoir des systèmes alimentaires durables dans les pays islamiques.» Partager nos expériences et aider d'autres pays membres frères dans cette question cruciale consoliderait certainement nos efforts de coopération, renforcer notre résilience et nous aider à développer des systèmes alimentaires durables dans notre région. Je suis convaincu que la 14^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture préparera un excellent terrain technique pour l'échange de vues ministériel.

Chers Amis,

Alors que nous nous rapprochons du programme de notre ordre du jour et des politiques, nous ne devrions jamais omettre les mégaprojets régionaux pour réaliser notre potentiel économique et commercial. Le SPC-OIC (Système de préférences commerciales entre les États Membres de l'OIC), la pierre angulaire du COMCEC, est un cas crucial à traiter. L'opérationnalisation précoce du SPC-OIC est cruciale non seulement pour renforcer les échanges entre les pays membres de l'OIC, mais également pour améliorer les interactions entre le secteur privé et fournir du fret à des corridors de transport performants dans la région de l'OIC.

Nous avons déjà atteint le nombre requis de pays membres ayant récemment soumis leurs listes de concessions. Cependant, il existe encore quelques des problèmes de format et des lignes d'informations manquantes dans certaines des listes de concessions que nous avons reçues. Nous déployons des efforts

considérables et travaillons avec les départements concernés pour résoudre ces problèmes mineurs afin de pouvoir annoncer le lancement du Système cette année lors de la 35^{ème} Session du COMCEC.

Nous n'avons aucune justification pour reporter l'opérationnalisation du SPC-OCI. Par conséquent, je voudrais appeler tous les pays membres concernés à déployer tous leurs efforts afin d'assurer la mise en œuvre efficace du SPC-OCI. Nous devons être conscients des opportunités susceptibles d'être manquées.

Chers Collègues,

Je tiens également à vous informer qu'en référence à la résolution pertinente des précédentes Sessions Ministérielles du COMCEC, nous allons bientôt créer un Centre d'Arbitrage de l'OCI à İstanbul. La Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture (CICIA) et TOBB préparent actuellement les préparatifs nécessaires. Je crois sincèrement que le Centre d'Arbitrage de l'OCI contribuera à la coopération économique et commerciale entre les pays islamiques par le biais de son mécanisme efficace de règlement des différends. Entre temps, nous avons également travaillé vers l'établissement d'une plateforme pour le marché de l'or et d'une plateforme immobilière comme sous-éléments significatifs de notre coopération financière.

Éminents Participants,

La Stratégie du COMCEC nous offre de nombreuses possibilités de coopération, en particulier pour partager des expériences et tirer des enseignements des expériences et des bonnes pratiques des autres. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC, les Groupes de Travail ont conclu avec succès 13 cycles de réunions dans 6 domaines de coopération depuis 2013 et ont délibéré sur des questions et des thèmes importants. Nous avons maintenant un volume considérable de recommandations de politique élaborées par les Groupes de Travail qui serviront de base à des actions politiques concrètes dans nos pays membres.

Maintenant, de lourdes responsabilités reposent sur nos épaules : Nous devons mettre en œuvre ces précieuses recommandations. Je voudrais faire une

proposition cruciale: Chaque pays pourrait mener une étude interne sur la manière de mettre en œuvre ces recommandations au niveau national en fonction de ses besoins et de ses potentiels et préparer des feuilles de route simples pour les traduire en actions concrètes. Ensuite, le Bureau de Coordination du COMCEC pourra recueillir régulièrement des données sur les progrès réalisés et les communiquer aux Sessions Ministérielles annuelles du COMCEC.

Dans ce contexte, le Mécanisme de Financement de Projets du COMCEC est un outil précieux pour la mise en œuvre des recommandations de politique. Dans le cadre du Mécanisme de Financement, jusqu'à présent, 61 projets ont été mis en œuvre avec succès par les Pays Membres et les institutions de l'OCI, et ceci au cours des 5 dernières années. Pour cette année, 24 autres projets sont mis en œuvre avec plus de 40 pays membres bénéficiaires.

Je tiens à souligner que l'efficacité des programmes et des projets du COMCEC et le succès de nos initiatives de coopération économique et commerciale dépendent dans une large mesure de vos efforts soutenus et de vos contributions précieuses. Saisissant l'occasion, j'aimerais inviter encore une fois tous les pays membres à bénéficier davantage des mécanismes du COMCEC, des groupes de travail et du Mécanisme de Financement de Projets.

Chers Collègues,

Un suivi efficace est toujours essentiel pour détecter et surmonter les problèmes et les revers auxquels nous sommes continuellement confrontés en tant que pays islamiques dans nos efforts de coopération. Par conséquent, en tant que membres du Comité de Suivi, vos délibérations revêtent une importance capitale pour les travaux du COMCEC. En concluant mes remarques, je vous souhaite à tous le plein succès dans vos efforts lors de la 35^{ème} Réunion du Comité de Suivi.

Merci beaucoup.

Esselamu Alaikum wa Rahmetullahi wa Barakatuhu.

ANNEXE

III

Original : Arabic

**MESSAGE DE SON EXCELLENCE
DR. YOUSEF BIN AHMED AL-OTHAIMEEN
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE LA
COOPERATION ISLAMIQUE (OCI) À LA 35^{ème} REUNION DU COMITÉ
DE SUIVI DU COMITE PERMANENT
DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ET
COMMERCIALE DE L'OCI (COMCEC)**

**ANKARA, RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
24-25 AVRIL 2019**

**Excellence, Monsieur le Président,
Excellences, honorables Ministres et Chefs de délégation
Mesdames et Messieurs**

Assalamou aleykoum wa rahmatoullahi wa-barakatihou.

C'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole à cette 35^{ème} réunion du Comité de suivi du Comité permanent de la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC). Permettez-moi avant tout d'exprimer mes sincères remerciements au Gouvernement et au peuple ami de la République de Turquie pour les excellentes dispositions prises en vue de la réussite de la présente réunion et pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité dont ont fait l'objet tous les participants.

Il vous souviendra que, dans mon message à la 34^{ème} Assemblée générale du COMCEC, tenue à Istanbul les 28 et 29 novembre 2018, j'avais décrit de manière détaillée la mise en œuvre des différentes résolutions de l'OCI dans le domaine économique, en particulier dans les domaines du commerce et de l'investissement, du tourisme et du développement du secteur financier, de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire, du travail et des transports, entre autres. Je suis heureux d'annoncer que le Secrétariat général et nos diverses institutions exécutives ont continué à soutenir ces efforts de manière appréciable. À cet égard, notre profil de coopération économique a connu une légère augmentation des différents indices par rapport aux chiffres précédemment rapportés lors de cette réunion. Nos échanges commerciaux sont passés de 18,69% en 2016 à 19,82% en 2017. De même, le niveau de croissance enregistré dans le secteur agricole dans le PIB moyen de l'OCI a connu une

évolution récente, passant de 10,8% à 11,6%, tandis que l'ensemble des activités de financement du commerce ont connu une augmentation de 6,1% au cours de la période de référence.

Pour avancer, le Secrétariat général et les institutions compétentes de l'OCI ont entamé le processus de mise en œuvre des récentes résolutions du Conseil des ministres des Affaires étrangères, qui a tenu sa 46^{ème} session à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis, les 1^{er} et 2 mars 2019. Ces actions incluent les dispositions relatives à la convocation de la huitième Conférence ministérielle sur la sécurité alimentaire et le développement agricole prévue à Istanbul, en Turquie, plus tard cette année. La Conférence devrait examiner et valider le projet de programme d'action de l'OCI pour les produits stratégiques, comprenant le blé, le riz et le manioc. Ce programme s'appuiera certainement sur les acquis de la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI sur le coton, idée originale du COMCEC et dont la mise en œuvre a contribué à une collaboration fructueuse sous forme d'échange d'expertise et de liens en sens inverse entre les États membres de l'OCI.

**Monsieur le Président,
Honorables chefs de délégation**

Outre les démarches en cours concernant la création d'un Centre d'arbitrage de l'OCI à Istanbul, en Turquie, le Secrétariat général a également pris des mesures supplémentaires pour donner effet à la création d'un mécanisme permanent pour le règlement des différends relatifs aux investissements dans le cadre de l'Accord existant de l'OCI pour la promotion, la protection et la garantie des investissements, en vue de supprimer les goulots d'étranglement actuels dans l'application du présent Accord. À cet égard, une réunion de sensibilisation s'est tenue à New York le 1^{er} avril 2019 avec la participation des États membres concernés de l'OCI pour préparer le terrain en vue de l'élaboration éventuelle d'un protocole préalable à la mise en place d'un mécanisme permanent, en lieu et place de la structure ad hoc existante.

En ce qui concerne la réduction de la pauvreté, le dernier Conseil des ministres des Affaires étrangères a renouvelé son appel aux États membres de l'OCI pour qu'ils honorent leurs engagements envers le Fonds de Solidarité islamique pour le Développement (FSID) existant, dont le capital mobilisé jusqu'ici, ne représente encore que 27% de son objectif de 10 milliards de dollars des États Unis. Ce fonds est très crucial pour le financement des programmes de réduction de la

pauvreté, ce qui revêt une grande importance pour les segments vulnérables de la population de l'OCI. Le FSID est intervenu de manière crédible dans trois secteurs principaux: la sécurité alimentaire, la microfinance et la formation professionnelle. À ce stade, je voudrais saluer les efforts déployés par le Gouvernement turc pour les diverses interventions menées dans le cadre de la gestion du cycle de projet du COMCEC, tout en félicitant les pays qui ont bénéficié de ce fonds à ce jour.

La résolution de la 46^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, qui a appelé à la participation de l'OCI au projet *Transaqua*, visant à régénérer les eaux du Lac Tchad dont la superficie est passé de 2500 km² en 1985 à 1500 km² actuellement, est étroitement liée à cette question. Je suis sûr que le COMCEC serait également en mesure de souscrire à cette initiative louable dans le but d'améliorer la vie et les moyens de subsistance des communautés vivant dans les pays riverains du Lac Tchad qui sont membres de l'OCI.

**Monsieur le Président,
Honorables chefs de délégation,**

Avant de terminer, je souhaite exprimer mes sincères remerciements aux dirigeants et aux membres des différentes institutions de l'OCI, qui ont continué de collaborer avec le Secrétariat général pour la réalisation des différents projets relevant de l'agenda socio-économique de l'OCI. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux membres de ce Comité pour leur soutien et leur coopération inestimables, sans lesquels les modestes résultats obtenus au cours de l'année écoulée dans le cadre des activités du COMCEC auraient été impossibles. J'attends avec impatience les résultats positifs de cette réunion et notre collaboration future pour la réalisation de ses décisions.

Je vous remercie de votre aimable attention et souhaite plein succès aux travaux de la présente réunion.

Wassalamou aleykoun wa rahmatoullahi wa-barakatihou.

ANNEXE

IV

Original : Anglais

RAPPORT DE LA 34^{ème} RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION

(Ankara, 23 avril 2019)

1. La 34^{ème} Réunion du Comité de Session du COMCEC s'est déroulée le 23 avril 2019 à Ankara, en marge de la 35^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.
2. Cette réunion a été présidée par M. Mehmet Metin EKER, Directeur Général du Bureau de Coordination du COMCEC. Outre le Secrétariat Général de l'OCI et le Bureau de Coordination du COMCEC (BCC), les institutions suivantes de l'OCI étaient présentes :
 - Le Centre de Recherches Statistiques, Économiques et Sociales et de Formation pour les pays islamiques (SESRIC)
 - Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
 - Le Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID)
 - Le Groupe de la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (SIFC) et de la BID
 - Le Groupe de la Société Islamique d'Assurance des Investissements et des Crédits à l'Exportation (SIACE) et de la BID
 - L'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI)
3. La Réunion a approuvé les points suivants inscrits à l'ordre du jour, et qu'il fallait débattre :
 - Mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC : Contributions des institutions de l'OCI à la Stratégie du COMCEC
 - Liste des activités des institutions de l'OCI conformes à la Stratégie du COMCEC et aux Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC.
 - Utilisation du Financement de Projets du COMCEC pour la mise en œuvre des Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC
 - Mise en place d'une plate-forme électronique pour surveiller la mise en œuvre des activités prévues des institutions de l'OCI
 - Contributions possibles des institutions de l'OCI à la mise en œuvre des ODD au sein des États Membres de l'OCI
 - Préparation du Rapport Annuel sur les progrès accomplis vers la réalisation des ODD prioritaires au niveau de l'OCI

- Activités des institutions de l'OCI répondant à la mise en œuvre des ODD
- Mise en œuvre de la Section de Coopération Économique du Programme d'Action OCI-2025
- La proposition sur le «Centre d'Intelligence des Affaires»
- Questions Diverses

Mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC : Contributions des institutions de l'OCI à la Stratégie du COMCEC

4. En soulignant l'importance des contributions des institutions de l'OCI à la réalisation de la Stratégie du COMCEC, et les Recommandations Ministérielles de Politiques du COMCEC, le Comité a examiné les activités achevées et planifiées des institutions pertinentes de l'OCI en conformité avec la Stratégie du COMCEC pour les périodes de décembre 2018 à novembre 2019 basée sur les domaines de coopération, à savoir le commerce, les transports et les communications, le tourisme, l'agriculture, l'allègement de la pauvreté et la coopération financière.

(La liste des activités organisées et à organiser par les institutions de l'OCI conformes à la Stratégie du COMCEC pour la période entre décembre 2018 et novembre 2019 est jointe en Annexe 1.)

5. Le Comité a été informé le BCC que 73 des 156 activités des institutions de l'OCI ont été achevées depuis la 34^{ème} session du COMCEC. En termes de zones de coopération, 51% des activités ont été mises en œuvre dans le domaine du commerce, suivies de l'allègement de la pauvreté (26%) et de l'agriculture (7%). Le Comité a également été informé que par rapport au type d'activités, les Institutions se sont notamment concentrées sur les formations et les programmes d'assistance technique (19,2%), programmes et projets (17,9%) et les ateliers de travail (15,4%).

6. Le Comité a souligné l'importance des contributions des institutions de l'OCI à la mise en œuvre des Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC. À cet égard, il a été souligné que les activités alignées sur les Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC peuvent être répertoriées séparément afin de faciliter l'établissement des rapports ainsi que le suivi.

7. À cette fin, le Comité a demandé aux institutions de l'OCI de soumettre leurs listes d'activités en deux groupes. Dans le premier groupe d'activités (Groupe A), les institutions de l'OCI doivent communiquer leurs listes d'activités répondant directement à la mise en œuvre des Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC. Dans le deuxième groupe (Groupe B), les institutions de l'OCI doivent communiquer leurs listes d'activités répondant aux objectifs de la Stratégie du COMCEC.

8. Le Comité a approuvé les critères suivants pour rendre compte des activités des institutions de l'OCI du Groupe A :

- Énumérer les activités *spécialement conçues* pour la mise en œuvre des Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC
- Répondre à la coopération multilatérale
- Renforcer la capacité de décision et de mise en œuvre des Pays Membres
- Diversifier le type d'activités
- Étendre les activités à tous les domaines de coopération
- Éviter de signaler les activités de routine

9. Le Comité a noté que les institutions de l'OCI peuvent également, si elles le souhaitent, présenter leurs principaux programmes / projets / activités qui n'entrent pas dans le champ de la Stratégie du COMCEC et des Recommandations Ministérielles de Politique, sous un sous-article indépendant de l'ordre du jour pendant les Réunions du Comité de session. Dans ce cadre, le modèle ci-joint peut être utilisé par les institutions de l'OCI concernées.

(Le modèle pour les Notes de l'Exposé sur les Principaux Programmes / Activités des Institutions de l'OCI dans le domaine économique est joint en Annexe 2)

10. Le BCC a informé le Comité des thèmes sectoriels qui devront être soutenus par le Bureau de Coordination du COMCEC, dans le cadre du 7^{ème} Appel de Projets prévu en septembre 2019, sous le Financement de Projets du COMCEC. À cet égard, le Comité a souligné l'importance de la soumission des projets proposés par les Institutions de l'OCI par le biais du Financement de Projets du COMCEC, pour la réalisation des Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC.

11. En ce qui concerne la proposition de créer une plate-forme électronique pour surveiller la mise en œuvre des activités prévues des institutions de l'OCI, le Comité a demandé à la SIACE (groupe BID), au SESRIC et au BCC de tenir des consultations et d'étudier la faisabilité d'une telle plate-forme, en prenant en considération les plates-formes existantes.

Contributions Possibles des Institutions de l'OCI à la Mise en Œuvre des ODD au sein des États Membres de l'OCI

12. Le Comité a été informé par le SESRIC des préparations pour le rapport annuel sur les progrès accomplis au niveau de l'OCI dans la réalisation des ODD prioritaires tels que définis par les États Membres, à soumettre à la 35^{ème} Session Ministérielle du COMCEC.

13. Le BCC a informé le Comité que, conformément à la résolution pertinente de la 34^{ème} Session du COMCEC, «la Liste des Activités des institutions de l'OCI liées aux ODD pour la période 2019 et 2020» serait établie par le BCC et soumise à la 35^{ème} Session du COMCEC.

14. Le Comité a demandé au BCC, au SESRIC et au CIDC d'envisager la possibilité d'organiser un événement parallèle conjoint sur la réalisation des ODD par les Pays Membres de l'OCI, de préférence en liaison avec le thème de la Session d'Échange de vues de la 35^{ème} Session du COMCEC.

Mise en œuvre de la Section de Coopération Économique du Programme d'Action OCI-2025

15. Le Secrétariat général de l'OCI a informé le Comité des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'Action OCI-2025. Le Comité a souligné l'importance d'une coopération et d'une coordination efficaces entre les institutions de l'OCI en ce qui concerne la réalisation des objectifs définis par le Programme d'Action : OCI-2025. Les participants ont discuté des moyens d'améliorer le commerce intra-OCI et d'atteindre l'objectif de 25%.

La proposition sur le «Centre d'Intelligence des Affaires»

16. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport soumis par la SIACE (Groupe de la BID) et le SESRIC sur l'initiative du «Centre d'Intelligence des Affaires de l'OCI». Le Comité a demandé à la SIACE d'améliorer le rapport en menant une étude d'évaluation comparative, une analyse SWOT et une analyse des attentes des parties prenantes, et en élaborant un plan stratégique.

Questions Diverses

17. Rappelant les résolutions pertinentes des précédentes Sessions du COMCEC, le BCC a soulevé la question du retard dans la finalisation du Programme du Coton de l'OCI à travers le projet de coopération technique combiné du SESRIC, qui a déjà été soumis au groupe de la BID pour financement. Le Comité a souligné l'importance d'une coordination efficace entre les institutions concernées de l'OCI sur cette question en suspens. En conséquence, le Comité a demandé au SESRIC de soumettre à nouveau au Groupe de la BID une version révisée du projet de renforcement des capacités. Le Comité a invité le Groupe de la BID à finaliser l'affectation des fonds au projet susmentionné et le Secrétariat général de l'OCI, en tant que principal coordonnateur du Programme, à prendre les mesures nécessaires pour accélérer le processus de réalisation du projet.

18. Conformément à la décision du Comité de Session précédent, le BCC a informé le Comité des consultations sur l'harmonisation des statistiques liées au commerce. Le Comité a souligné que les institutions de l'OCI peuvent utiliser la même source de données pour éviter toutes divergences.

ANNEXE

V

Original : Anglais



**ORDRE DU JOUR
DE LA TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION DU
COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC
(Ankara, 24 et 25 avril 2019)**

1. Séance d'ouverture de la Réunion et Adoption de l'Ordre du jour
2. Rapport sur la Stratégie du COMCEC et sa Mise en œuvre
3. Mise en œuvre de l'OCI-2025 : Programme d'Action
4. Commerce Intra-OCI
5. Renforcement du Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique
6. Amélioration du Transport et des Communications
7. Développement d'un Secteur du Tourisme Durable et Concurrentiel
8. Augmentation de la Productivité du Secteur Agricole et Durabilité de la Sécurité Alimentaire
9. Eradication de la Pauvreté
10. Approfondissement de la Coopération Financière
11. Préparation de l'échange de vues sur «La promotion de systèmes alimentaires durables parmi les pays islamiques»
12. Projet d'Ordre du jour de la 34^{ème} Session du COMCEC
13. Questions diverses
14. Adoption des Rapports

ANNEXE

VI

Original : Anglais

**LES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE
SOULIGNÉES PAR LA 13^{ème} RÉUNION
DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE**

Le Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce (GTC) a tenu avec succès sa 13^{ème} Réunion le 7 mars 2019 à Ankara, Turquie, sous le thème « Améliorer la disponibilité publique des informations douanières dans les États Membres de l'OCI ». Lors de cette réunion, le Groupe de Travail sur le Commerce a fait des délibérations pour le rapprochement politique entre les Pays Membres concernant l'amélioration de la disponibilité publique des informations douanières. Le document de séance, préparé conformément aux principales conclusions du rapport de recherche mené spécifiquement pour la 13^{ème} Réunion du GTC et les réponses des Pays Membres aux questions relatives aux politiques envoyées aux point focaux du GTC par le Bureau de Coordination du COMCEC avant la Réunion. Au cours de la Réunion les participants ont convenu des recommandations de politiques qui étaient incluses dans le Document de Séance. Le document existant comprend ces recommandations de politique mises en évidence lors de la Réunion.

Conseil de Politique 1 : Encourager la mise en place d'un mécanisme formel de consultation entre les autorités de régulation et la communauté commerciale afin de garantir un environnement commercial efficace dans l'intérêt des différentes parties prenantes au niveau national.

Un mécanisme de consultation et de retour d'information efficace et permanent permet non seulement de garantir le succès de toute initiative de facilitation des échanges, mais également d'améliorer la prévisibilité de l'environnement réglementaire lié au commerce.

La mise au point de mécanismes de consultation efficaces avec le secteur privé (lorsque de nouvelles lois et réglementations susceptibles d'avoir une incidence sur les flux commerciaux sont en cours d'élaboration et avant leur entrée en vigueur) est cruciale pour permettre au secteur privé de faire part de ses apports, de ses commentaires ou de ses suggestions avant leur mise en œuvre et leur mise en œuvre et leur mise en vigueur.

La notification préalable de la législation soumise à la consultation publique peut tracer la voie afin de renforcer la capacité des parties prenantes à réagir rapidement et efficacement. Le Comité national de facilitation des échanges (CNFC) peut également être utilisé comme mécanisme de consultation efficace.

Conseil de Politique 2 : Utilisation efficace des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour la diffusion du commerce, en particulier des informations relatives aux douanes.

La fourniture d'informations liées au commerce et aux douanes et l'accès à ces informations par le biais des TIC peuvent jouer un rôle essentiel dans la facilitation des échanges, tout en constituant un tremplin important pour d'autres réformes plus ambitieuses en matière de facilitation des échanges. Grâce à la numérisation des flux d'informations, les données relatives aux douanes et au commerce peuvent être diffusées à tous les acteurs concernés facilement, de manière continue et rapide. Cette technologie permet également aux organismes de réglementation de fournir des informations actualisées en temps voulu et à faible coût. Ce flux d'informations peut être plus facilement réalisé en utilisant Internet ou d'autres outils TIC. Le développement de TIC conviviales est le facteur clé de l'utilisation prévue et des avantages d'un tel investissement.

En utilisant des outils TIC, comme les systèmes de guichet unique virtuels, toutes les règles et tous les règlements sont facilement accessibles, les formulaires peuvent être téléchargés et remplis, et les documents nécessaires peuvent être classés par voie électronique. Un certain niveau d'infrastructure numérique est nécessaire avant qu'un tel système puisse devenir réalité, à la fois en termes d'accès des utilisateurs aux TIC et du cadre juridique nécessaire couvrant l'utilisation de documents électroniques et de signatures numériques.

Conseil de Politique 3 : Encourager le développement d'un système efficace de décision anticipée afin d'améliorer la sécurité et la prévisibilité des opérations douanières

Le système de décision anticipée est un outil éprouvé de facilitation des échanges, à la fois pour les commerçants et les administrations des douanes, qui renforce la certitude et la prévisibilité des opérations douanières.

Une décision anticipée est un avis officiel contraignant, préalable à l'importation ou à l'exportation, donné par écrit par une autorité douanière compétente et qui fournit au demandeur une décision dans un délai déterminé sur les marchandises à importer ou à exporter. Cette décision permet aux négociants d'obtenir des informations précises et contraignantes avant la transaction réelle et pour des transactions analogues au cours d'une période future préétablie. Les processus sont souvent plus rapides et les retards réduits au moment de la validation du bien en question. Par ailleurs, les litiges avec les autorités douanières sur les questions de tarif, d'évaluation et d'origine sont réduits parce que le processus de délibération entre fonctionnaires a déjà eu lieu avant la publication de la décision anticipée. Pour que le système de décision anticipée soit efficace, une

réglementation et des procédures claires et rigoureuses doivent être mis en place, ainsi qu'un engagement fort des administrations des douanes. La sensibilisation du public et la connaissance du programme améliorent également l'efficacité du système.

Conseil de Politique 4 : Promotion de Systèmes intégrés à Guichet Unique (SW) et de Portails d'Informations Commerciales pour combiner les fonctions de traitement des transactions des systèmes de Guichet Unique avec un référentiel complet des lois, réglementations, règles et procédures liées au commerce.

Un principe important dans la publication des informations est sa consolidation en un emplacement, ou le minimum d'emplacements possibles. À cet égard, les Portails d'Informations Commerciales servent de plate-forme unique permettant d'agréger et de diffuser toutes les informations relatives au commerce de divers organismes. D'autre part, les Systèmes de Guichet Unique permettent aux opérateurs économiques d'effectuer toutes les procédures liées au commerce et aux procédures douanières par le biais d'une installation unique. L'organisme responsable de l'exploitation des systèmes de Guichet Unique varie d'un Pays Membre à l'autre. Alors que les autorités douanières sont responsables de la gestion des Systèmes de Guichet Unique dans de nombreux pays membres, le Ministère de l'Économie/Commerce ou d'autres autorités nationales s'acquittent parfois de cette tâche.

Dans l'environnement post-AFC, de nombreux pays en développement travaillent simultanément sur des Guichets Uniques - de préférence virtuels - et des Portails d'Informations Commerciales. Il existe de solides arguments en faveur de la combinaison de ces efforts pour créer une interface en ligne unique associant la puissance de traitement des transactions d'un Guichet Unique à un référentiel complet de lois, réglementations, règles, procédures et documents relatifs au commerce, généralement associé à un TIP. La synergie entre PortNet et TradeSense au Maroc est un exemple de ce processus en action. Comme deuxième meilleure option, les sources en ligne sporadiques peuvent être reliées à d'autres documents pertinents, de sorte que la navigation est simplifiée pour la communauté du commerce.

Conseil de Politique 5 : Tirer parti de la coopération internationale et régionale et utiliser les expériences réussies des pays afin de promouvoir la disponibilité des informations commerciales.

Il existe des exemples de pays membres de l'OCI utilisant les accords régionaux comme «point d'ancrage» pour soutenir l'amélioration de leur environnement commercial, y compris des chapitres sur la transparence des accords

commerciaux, ainsi que l'extension d'initiatives régionales, le cas échéant, pour les Guichets Uniques. Compte tenu des liens commerciaux et des autres liens existant entre les pays membres de l'OCI, les pays membres pourraient utiliser les expériences réussies ailleurs pour développer des initiatives locales visant à améliorer la disponibilité publique des informations relatives au commerce. Le transfert de connaissances des pays de l'OCI très performants peut aider d'autres membres à améliorer la disponibilité des informations et, en fin de compte, à promouvoir le commerce au sein du groupe. D'autre part, il convient de noter que la facilitation des échanges est un effort mondial en cours et ne se limite pas à l'OCI ou aux pays en développement. Le monde est également témoin de l'évaluation et du renouvellement continus des programmes de facilitation du commerce par les pays développés. Par conséquent, les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la facilitation du commerce en dehors des pays de l'OCI devraient également être considérés comme une opportunité, et le transfert de connaissances peut même être réalisé par le biais d'arrangements administratifs tels que des protocoles d'accord, des stages, des échanges d'experts, des ateliers de travail.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

- **Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC :** Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.
- **Financement de Projets du COMCEC :** Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les Pays Membres participants aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées et pour leurs sous-thèmes, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, ou le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers de travail et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/documents de formations, etc.

ANNEXE

VII

Original : Anglais

**LES RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE SOUTENUES
PAR LA 13^{ème} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LE TRANSPORT ET LES COMMUNICATIONS
DU COMCEC GROUPE DE TRAVAIL**

Le Groupe de Travail sur le Transport et les Communications (GTTC) du COMCEC a tenu avec succès sa 13^{ème} Réunion, le 21 mars 2019 à Ankara, en Turquie, sous le thème de «Améliorer les évaluations de projets de transport dans les Pays Membres de l’OCI.» Au cours de la Réunion, le GTTC a délibéré sur les recommandations de politique relatives à l’évaluation des projets de transport. Les recommandations de politique ont été formulées en tenant compte du rapport de recherche intitulé «Améliorer les évaluations de projets de transport dans les pays islamiques» et des réponses des États Membres aux questions de politique posées par le Bureau de Coordination du COMCEC. Les recommandations de politique sont les suivantes :

Recommandation de Politique I : Concevoir un cadre systématique pour l’évaluation des projets de transport, en indiquant les objectifs, les types et les méthodologies utilisées.

Justification :

Un cadre cohérent d’identification, de coordination, d’évaluation et de mise en œuvre des investissements publics est assez important pour obtenir de meilleurs résultats du projet(s) mis en œuvre. En tant que processus long et multiforme, l’évaluation des projets d’investissements publics serait intégrée à un cadre plus large de prise de décision. Le cadre d’évaluation du projet de transport doit indiquer :

- Pour quels types de projet les évaluations doivent être effectuées et quand;
- Quel est l’objectif de l’évaluation et comment cette évaluation devrait-elle faciliter le processus de prise de décision ?
- Quel type d’analyses et de méthodologies sont appliqués (analyse coûts-avantages, analyse multicritères, analyse coût-efficacité).

De plus, l’un des principaux objectifs de l’évaluation de projet est de définir les avantages sociaux d’un projet. L’analyse coûts-avantages est une méthode couramment privilégiée à cette fin, en particulier pour les grands projets de transport. Cette méthodologie est également utile dans le cas d’un financement PPP, où elle peut compléter l’évaluation financière.

Recommandation de Politique II : Développer/Améliorer les manuels et les directives pour une évaluation efficace et harmonisée des projets de transport et pour une mise en œuvre efficace des évaluations existantes.

Justification :

Fournir des directives claires est important pour la réalisation des évaluations de projet. L'élaboration de manuels d'évaluation spécifiques à certains modes facilite les processus d'évaluation de projet dans son ensemble. Les directives et manuels internationaux peuvent être pris en compte pour les principes généraux et la justification, tandis que des procédures et des paramètres spécifiques à chaque pays peuvent être développés pour mieux refléter le contexte national. Les manuels devraient fournir des directives claires sur la manière dont l'évaluation du projet doit être effectuée, notamment :

- Une description du processus d'évaluation, avec des étapes clairement définies, comprenant l'identification du projet, l'analyse de la demande, l'analyse des options, les options en matière de viabilité financière, la rentabilité du projet et du capital privé, l'analyse économique et l'analyse de risque.
- Normes méthodologiques, telles que les coûts et avantages types sont à inclure, les techniques permettant de gérer la monétisation des avantages, etc.
- Les paramètres d'entrée standard, comme la durée du projet, le taux d'actualisation, les valeurs temporelles, la valeur de la vie statistique, etc. peuvent être périodiquement révisés.

La normalisation et l'harmonisation dans l'évaluation des projets de transport contribuent à la crédibilité des résultats. De plus, cela contribue à la capacité de comparer les résultats d'évaluation, ce qui pourrait être bénéfique pour la hiérarchisation des projets.

Recommandation de Politique III : Appliquer les évaluations de projets de transport comme partie principale d'un cycle de projet et utiliser des données/informations de qualité, ainsi que les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet(s) précédent(s).

Justification :

Bien que l'évaluation de projet soit un processus plus vaste, elle est couramment utilisée comme évaluation *ex-ante* d'un projet pour justifier une décision d'investissement. Loin d'être confinée à une dimension *ex-ante* à l'étape de pré-faisabilité, l'évaluation du projet devrait également être réalisée en phases *in-itinere* et *ex-post*. De plus, les évaluations de projets reposent nécessairement sur

des données et des informations appropriées. Afin d'améliorer la qualité des évaluations, les données et informations relatives aux projets devraient être collectées et mises à la disposition des autorités nationales compétentes à des fins de suivi et pour la génération suivante de projets en tant qu'études de référence.

De plus, il est extrêmement important de surveiller le processus de mise en œuvre d'un projet et de réaliser une évaluation *ex-post* systématique d'un projet afin de comparer la planification et la mise en œuvre. Cela permettra de comparer les performances obtenues lors de la mise en œuvre du projet et de tirer des enseignements pour les prochaines évaluations du projet.

Recommandation de Politique IV : Encourager le renforcement de la capacité d'évaluation de projet de transport par le biais d'un système de certification officielle des compétences, d'échange d'expériences, de programmes de formation, de séminaires, de conférences et d'ateliers de travail, etc.

Justification :

Des capacités institutionnelles et humaines adéquates sont de la plus haute importance pour améliorer les évaluations de projets de transport. Il est également essentiel d'avoir un cadre d'évaluation précité plus large et de faciliter le processus de prise de décision. Les capacités d'évaluation de projet de transport peuvent être renforcées, à titre indicatif :

- Élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation, des séminaires, des conférences et des ateliers de travail pour les fonctionnaires et les représentants du secteur privé.
- Consolider des connaissances en matière d'évaluation de projet et de l'expérience des centres d'expertise. Regrouper les connaissances et l'expertise renforcera la capacité d'intégrer l'évaluation de projet dans le processus décisionnel en matière d'investissement.
- Encourager les échanges de bonnes pratiques entre les agences et organismes impliqués dans l'évaluation des projets de transport.
- Encourager un système de certification officielle des compétences au niveau national, tant pour les fonctionnaires que pour les experts externes.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications :
Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

Financement de Projets du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, et le Bureau de Coordination du COMCEC pourrait financer les projets réussis à cet égard. Ces projets pourraient inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/ documents de formations.

ANNEXE

VIII

Original : Anglais

**RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE
13^{ème} RÉUNION DU COMCEC
GROUPE DE TRAVAIL SUR LE TOURISME**

Le Groupe de Travail sur le Tourisme (GTT) du COMCEC, a tenu sa 13^{ème} Réunion avec succès le 13 Septembre 2019 à Ankara, Turquie, sous le thème «Stratégies de développement des destinations durables de gestion dans les Pays Membres de l'OCI». Au cours de la Réunion, le Groupe de Travail sur le Tourisme a mené des délibérations sur les stratégies de destinations durables de gestion dans les Pays Membres de l'OCI dans le secteur du tourisme. Par conséquent, les participants ont formulé quelques recommandations de politique.

Conseil de Politique 1 : Représentation équitable de la participation communautaire en offrant une formation des ressources humaines, des programmes de renforcement des capacités et de certification, en renforçant la chaîne de valeur locale, en intégrant la production locale dans les achats et en minimisant les fuites, en encourageant l'entrepreneuriat local dans le tourisme, en menant des campagnes médiatiques et en sensibilisant les touristes à la durabilité.

Justification :

Lorsqu'une culture touristique est établie dans la destination, les habitants sont susceptibles de participer davantage au processus de prise de décision et, en tant que véritables propriétaires de la destination, ils sont plus susceptibles de la protéger. Lorsque, par exemple, les investissements dans le tourisme sont repris par des étrangers qui emploient des étrangers et importent des intrants et des matières premières, les populations locales sont aliénées par la destination et les ressources. Il faut donc encourager et faciliter l'implication locale de chaque canal possible tout en améliorant continuellement les avantages directs et indirects du tourisme et sa chaîne de valeur pour les habitants. Ces outils incluent le pourcentage de règles locales en matière d'emploi, l'incubation, les facilités de crédit et le soutien aux entrepreneurs locaux potentiels, l'intégration des produits locaux à la chaîne logistique du tourisme et la promotion d'une culture du tourisme durable tout en minimisant les fuites de l'économie locale.

Conseil de Politique 2 : Identifier les indicateurs de performance clés pour le développement du tourisme durable sur la base des normes internationales et de l'accord sur le changement climatique afin de contrôler les performances de chaque pays par rapport à un ensemble d'indicateurs prédéterminés et d'encourager les actions correctives lorsque les objectifs ne sont pas atteints.

Justification :

Un des facteurs les plus importants pour obtenir des résultats durables au niveau de la destination est la surveillance efficace et indépendante des pratiques en vigueur sur le site. Étant donné que les destinations varieront considérablement, il est important que les protocoles de surveillance soient développés de manière spécifique au contexte et significatives au niveau local. Chaque Pays Membre doit déterminer sa position en ce qui concerne son climat touristique global, en fonction de sa position dans les modèles de cycle de vie de la destination, de ses ressources touristiques et de son budget touristique total basé sur la liste d'indicateurs de performance clés proposée. Cela implique un processus continu d'acquisition de données valides et fiables sur ces secteurs, d'une manière qui, idéalement, permet des comparaisons entre pays.

Conseil de Politique 3 : Identifier les ressources touristiques matérielles et immatérielles actuelles et potentielles en prenant en considération la capacité de charge des destinations, ainsi que de leur protection et de leur survie à long terme, tout en évitant le tourisme excessif.

Justification :

Les destinations ont différentes attractions naturelles et culturelles qui présentent différents niveaux de vulnérabilité selon les types et les volumes d'activités touristiques. Les ressources actuelles et potentielles des destinations doivent être identifiées, les menaces éliminées et leur exposition aux activités touristiques gérée. Leur allocation doit être limitée par leur capacité à gérer le volume de touristes. Cela s'applique non seulement aux ressources naturelles et aux espèces, mais également aux ressources culturelles telles que le mode de vie des habitants. Le sur-tourisme est un défi important pour de nombreuses destinations touristiques. La consommation d'énergie, l'épuisement des ressources, la gestion des déchets, les impacts du tourisme sur la vie sauvage et le réchauffement de la planète suscitent des inquiétudes. À cet égard, les capacités de charge, la certification verte et les législations seraient abordées dans la région de l'OCI afin de créer un tourisme plus respectueux de l'environnement.

Conseil de Politique 4 : Les mécanismes requis (par exemple la contribution volontaire, la taxe de séjour, les taxes environnementales) pourraient être introduits pour financer les activités de développement durable visant à protéger, préserver la qualité de la vie locale et minimiser les coûts liés au tourisme.

Justification :

Les effets secondaires négatifs du tourisme devraient être compensés par les acteurs responsables ou qui en bénéficient. Étant donné que différentes activités touristiques créent des pressions sur la qualité de la vie locale, il convient de financer la dégradation et l'utilisation des ressources qui appartiennent normalement à la population locale, tout en renforçant les avantages du tourisme pour la population locale. Des taxes de séjour, des redevances d'atterrissage, des droits d'entrée sur les sites, des taxes sur les déchets, etc. peuvent être introduits pour créer les fonds nécessaires pour investir dans la durabilité et corriger les conséquences négatives.

Conseil de Politique 5 : Assurer une planification et une commercialisation efficaces des destinations de manière à ce que l'offre et la demande se rencontrent à un niveau optimal et diversifiées.

Justification :

Le tourisme de masse implique un grand nombre de touristes avec une capacité de dépense relativement faible. Selon les Statistiques du Tourisme, bien que le nombre de touristes augmente, leurs dépenses n'ont pas augmenté comme souhaité. Les dépenses actuelles dans l'OCI sont d'environ 750 USD par touriste, ce qui est bien en-dessous de la moyenne mondiale. Par conséquent, les activités de développement et de marketing de produits doivent cibler des marchés moins sensibles aux prix. L'OCI dispose de divers produits touristiques potentiels pouvant attirer divers marchés grâce à une planification et à un marketing efficaces.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

- **Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme :** Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.
- **Financement de Projets du COMCEC :** Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, et le Bureau de Coordination du COMCEC pourrait financer les projets réussis à cet égard. Ces projets pourraient inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts,

des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/ documents de formations.

- **OIC/COMCEC Forum du Tourisme pour le Secteur Privé :** Dans sa réunion, l'OIC/COMCEC Forum du Tourisme pour le Secteur Privé pourrait élaborer les régions et sous-régions des politiques susmentionnées du point de vue du secteur privé.

ANNEXE

IX

Original : Anglais

**RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE
DE LA 13^{ème} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR L'AGRICULTURE**

Le Groupe de Travail sur l'Agriculture (GTA) du COMCEC a tenu sa 13^{ème} Réunion avec succès le 21 février 2019 à Ankara, en Turquie sous le thème «*Examiner les politiques commerciales agricoles afin de promouvoir le commerce agricole intra-OCI*».

Au cours de la réunion, le GTA a tenu des délibérations sur les politiques commerciales agricoles judicieuses afin de promouvoir le commerce agricole intra-OCI. Le document de séance, préparé conformément aux conclusions principales du rapport de recherche élaboré spécifiquement pour la 13^{ème} Réunion du GTA et les réponses des Pays Membres aux questions politiques ont été au centre des discussions. Au cours de la Réunion les participants ont convenu des recommandations de politiques qui étaient incluses dans le Document de Séance. Le document existant comprend ces recommandations de politique mises en évidence lors de la Réunion.

Recommandations de Politique I : Promotion des produits agricoles de niche et de la certification Halal par la diversification des produits, la commercialisation, les stratégies de marketing et les campagnes publicitaires.

Justification :

Les Pays Membres de l'OCI sont confrontés à la concurrence les uns des autres dans certains produits agricoles et sur certains marchés à travers le monde. Cela fait de la promotion du commerce agricole intra-OCI un problème particulièrement difficile. Les politiques de facilitation des échanges, qui vont de la diversification des produits aux marques commerciales en passant par les stratégies de marketing et les campagnes publicitaires, doivent être conçues et mises en œuvre dans les pays membres. Plus spécifiquement, les Pays Membres de l'OCI doivent promouvoir les produits agricoles de niche des pays partenaires membres de l'OCI dans le cadre d'une compréhension réciproque des avantages.

Il existe des groupes de produits clés qui peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion du commerce agricole intra-OCI, mais qui ne sont pas soumis à une protection tarifaire élevée. Pour ces produits, les questions de normalisation et de certification revêtent une importance primordiale pour les décideurs. En tant que tel, le processus d'établissement de la certification Halal pour les produits à base de viande, dans toute la région de l'OCI, est une dimension politique cruciale qui pourrait être utilisée efficacement afin de promouvoir le commerce agricole intra-OCI des produits à base de viande. La question de la certification Halal doit également être abordée dans une perspective plus large d'étiquetage, de publicité et de normalisation. À cet égard, les Pays Membres de l'OCI doivent réfléchir à

des stratégies de marketing et de promotion efficaces pour les produits agricoles de niche et halal, car la production de ces produits nécessite des efforts particuliers.

Recommandation de Politique II : Promotion de la Coopération Commerciale (par exemple, renforcement des investissements agricoles, suppression des visas d'affaires, etc.) et de la Coopération Non-Commercial (par exemple, partage des meilleures pratiques et de l'expertise technique, développement de normes de sécurité, etc.) entre les pays membres de l'OCI dans les domaines liés au commerce agricole.

Justification :

Les pays membres de l'OCI diffèrent par leur abondance relative de terres et de ressources naturelles et de ressources financières. Ce type de diversité est source de complémentarité et ouvre une fenêtre d'opportunités dans la coopération commerciale. Il existe déjà quelques co-entreprises entre les pays de l'OCI. Des politiques doivent être conçues et mises en œuvre pour favoriser la coopération commerciale entre les pays membres de l'OCI dans le domaine des investissements agricoles, car cela accroît directement les échanges commerciaux entre au moins deux pays membres de l'OCI. La suppression des visas d'affaires, par exemple, pourrait être une action politique concrète susceptible de contribuer à la coopération commerciale.

Une coopération non-commerciale entre les pays membres de l'OCI en termes d'expertise technique, de compétences et de normes de sécurité faciliterait également le commerce intra-OCI de produits agricoles. Naturellement, les pays membres de l'OCI ont un ensemble diversifié de normes de sécurité, de systèmes d'information de marché, d'institutions de marché et de stocks de capital humain. Pour cette raison, les pays membres de l'OCI devraient accorder une attention particulière aux politiques susceptibles de soutenir le partage effectif des meilleures pratiques en matière d'agriculture et de commerce agricole.

Par ailleurs, ce sujet est conforme aux règles de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture (AoA-WTO). Ainsi, tous les pays membres de l'OCI qui sont également membres de l'OMC doivent prêter attention aux aspects de la Coopération Commerciale et Non-Commerciale.

Recommandation de Politique III : Promotion de réductions tarifaires et d'arrangements bilatéraux dans des produits clés (par exemple, sucre, viande, aliments pour animaux, graines oléagineuses, animaux vivants)

Justification :

Conformément à l'accord de l'OMC, la réduction tarifaire est une nécessité pour le commerce multilatéral, régional et bilatéral. Afin de mettre en place un système commercial plus propice, les pays membres de l'OCI doivent se conformer aux règles du commerce mondial.

Une protection tarifaire élevée est observée au sein de l'OCI pour les principales divisions de produits et produits (identifiés dans le rapport de recherche comme le sucre, la viande, les aliments pour animaux, les graines oléagineuses, les animaux vivants) qui seraient autrement très efficaces pour stimuler le commerce agricole intra-OCI. Les pays membres de l'OCI bénéficieraient des réductions tarifaires, en particulier dans les principales divisions de produits et les produits identifiés en fonction de la croissance de la demande intrarégionale et de la faible part actuelle du commerce intrarégional.

Dans le rapport de recherche, il est souligné qu'une grande partie des paires de pays exportateur-importateur regroupés en tant que partenaires potentiels pour un commerce mutuellement bénéfique n'ont pas encore d'accords commerciaux entre eux. Il y a donc une marge importante d'amélioration de la performance commerciale des pays membres et des avantages qui en découleraient pour les pays membres grâce à la conclusion d'accords bilatéraux visant à couvrir les produits identifiés dans l'analyse (animaux vivants, viande, sucres, aliments pour animaux et graines oléagineuses).

Recommandation de Politique IV : Développer et mettre en œuvre des accords commerciaux multilatéraux (par exemple, le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SCP-OCI)) en vue de contribuer à un développement collaboratif et durable du commerce agricole.

Justification :

L'élaboration et la mise en œuvre de régimes d'accès préférentiel aux marchés, ainsi que la conclusion d'un plus grand nombre d'accords / arrangements commerciaux intra-régionaux et transrégionaux peuvent aider les pays membres à tirer parti de la forte dynamique intra-régionale du commerce des produits agricoles en collaborant avec les partenaires régionaux pour libéraliser les échanges agricoles de manière continue sur base préférentielle tout en réduisant les coûts potentiels de détournement des échanges pouvant résulter de l'utilisation de préférences ou d'accords régionaux. À cet égard, le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) offre une occasion importante de créer une telle base pour la libéralisation du commerce agricole entre les États Membres de l'OCI.

Recommandations de Politique V : Renforcer les capacités des Pays Membres en matière de collecte, de gestion et de diffusion de données sur le commerce agricole en vue de concevoir des politiques commerciales rationnelles et fondées sur des données factuelles.

Justification :

La disponibilité limitée de données actualisées, fiables et cohérentes sur le commerce des produits agricoles entrave la prise de décision fondée sur des preuves factuelles, des acteurs des secteurs public et privé à la fois, dans les Pays Membres. Il existe plusieurs initiatives importantes relevant de l'OCI, telles que la Commission de statistique de l'OCI (StatCom-OCI) et le portail Web du CIDC intitulé «Carte du commerce de l'OCI». Outre l'utilisation plus efficace des instruments existants, de nouveaux projets peuvent être conçus et mis en œuvre pour identifier les problèmes de disponibilité et de fiabilité des données dans les mesures de politique commerciale agricole à travers l'OCI.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée. Les Groupes de Travail du COMCEC sur l'Agriculture et le Commerce peuvent organiser des réunions / recherches conjointes sur les politiques commerciales agricoles.

Financement de Projets du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait un appel à projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer par des subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les politiques susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC, et le Bureau de Coordination du COMCEC pourrait financer les projets réussis à cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/ documents de formations, etc.

SMIIC and SESRIC: Les installations de l'INMPI et SESRIC (par exemple, la Commission de statistique de l'OCI, les Comités techniques de l'INMPI, etc.) peuvent être utilisées.

ANNEXE

X

Original : Anglais

**RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE SOULIGNÉES
PAR LA 13^{ème} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC
SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ**

Une séance de débat d'orientation a eu lieu lors de la 13^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP). Le Groupe de Travail a formulé des recommandations de politique concrètes pour améliorer l'accès aux services de santé, en particulier pour les pauvres, au sein de l'OCI et rapprocher les politiques des pays membres sur cette question importante. Les conseils de politique présentés ci-dessous ont été identifiés à la lumière des principaux résultats du rapport de recherche intitulé «Accès aux services de santé dans les pays islamiques» et des réponses des Pays Membres au questionnaire de politique qui a déjà été envoyé par le Bureau de Coordination du COMCEC.

Conseil de Politique 1 : Développer une stratégie/politique comprenant des systèmes de paiement et d'assurance maladie bien conçus pour parvenir à la couverture maladie universelle.

Justification :

L'accès aux services de santé est essentiel pour les êtres humains. Cependant, l'accès à la santé sans risque financier est encore plus difficile. À cet égard, la couverture maladie universelle est un atout important qui permet aux personnes, en particulier aux pauvres, d'avoir accès aux services de santé sans courir le risque de faire face à des difficultés financières. Pour garantir à tous l'accès aux services de santé de qualité dont ils ont besoin, la couverture maladie universelle comprend des services de santé promotionnels, préventifs, curatifs, de réadaptation et de soins palliatifs.

Pour une analyse détaillée et pour comprendre les dimensions de la couverture maladie universelle, des indicateurs largement suivis, tels que l'espérance de vie, la mortalité maternelle et le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, doivent être soigneusement examinés. L'espérance de vie à la naissance est un indicateur clé de la mesure dans laquelle le système de santé d'un pays fournit des soins préventifs, curatifs, de réadaptation et palliatifs. L'espérance de vie à la naissance a régulièrement augmenté pour les pays de l'OCI au cours de cette période. Cependant, la moyenne de l'OCI est toujours en dessous de la moyenne mondiale. La même situation est observée pour les taux de mortalité maternelle et de mortalité des moins de 5 ans. Dans tous ces indicateurs, les pays membres de l'OCI sont tout à fait en dessous de la moyenne mondiale. Par ailleurs, les résultats obtenus en matière d'espérance de vie varient considérablement d'un pays à l'autre.

Dans ce contexte, il existe une forte corrélation entre l'accès aux services de santé et le bien-être des citoyens. La couverture maladie universelle, en veillant à ce que tous aient accès à la santé, est l'un des éléments essentiels de la réalisation

des objectifs de développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Pour mettre en commun les risques et élargir la couverture des services de santé, il est nécessaire de concevoir avec soin les régimes d'assurance maladie.

Conseil de Politique 2 : Renforcer les soins de santé primaires particulièrement dans les zones les plus pauvres en encourageant le personnel de santé qualifié à travailler dans les zones rurales et isolées et en renforçant les interventions intégrées de promotion de la santé et de prévention.

Justification :

En tant que pierre angulaire des systèmes de santé dans le monde, les soins de santé primaires sont fondamentaux pour le bien-être physique, psychologique et social des personnes. Le renforcement des mécanismes de soins de santé primaires est de plus en plus à l'ordre du jour des gouvernements, du moment que l'expérience mondiale prouve leur réussite. Cependant, des défis continus affectent négativement l'état de santé des communautés. Les maladies non transmissibles sont en augmentation dans le monde. Garantir des mécanismes durables pour la santé maternelle et infantile reste un défi pour de nombreux pays.

L'accès aux services de soins de santé primaires est un défi sérieux dans de nombreux pays de l'OCI en raison d'infrastructures de santé inadéquates, d'inaccessibilité physique accompagnée de dépenses personnelles élevées non remboursables et/ou de personnel de santé insuffisant. Dans ce contexte, il faut envisager des interventions assurant des services de santé rentables, notamment en encourageant le personnel de santé qualifié à fournir des services dans les zones rurales et isolées et en renforçant la sensibilisation de la communauté et les mécanismes intégrés de soins de santé primaires (promotionnels et préventifs). De plus, en tant que composante clé des soins de santé primaires, des dépistages réguliers doivent être effectués.

Conseil de Politique 3 : Promouvoir l'engagement du secteur privé dans la prestation des soins de santé de qualité et sûres en partenariat étroit avec les autorités publiques et avec un mécanisme de contrôle bien conçu.

Justification :

Le financement public est crucial pour parvenir à la couverture de santé universelle de manière durable. Afin de garantir la protection financière de tous les citoyens et un accès équitable à des services de santé de qualité, l'allocation d'une part considérable du budget de l'État est essentielle, sans préjudice des autres plans ou priorités nationaux. Cependant, compte tenu des contraintes budgétaires dans de nombreux pays, il est nécessaire de mobiliser des ressources nationales supplémentaires pour parvenir à la couverture de santé universelle. De cette manière, les initiatives privées peuvent jouer un rôle important pour compléter les efforts publics. Par exemple, afin de combler les lacunes et les faiblesses de la prestation des services de santé publique (ressources humaines et infrastructures matérielles inadéquates, par exemple), le gouvernement

indonésien a commencé à encourager activement le secteur privé à contribuer à la prestation des services de santé. Dans ce cadre, les prestataires de soins de santé privés couvrent actuellement jusqu'à 60% des soins de santé en Indonésie (notamment les soins hospitaliers).

Par ailleurs, un mécanisme de surveillance bien conçu est nécessaire. Une législation obsolète, le manque d'application des réglementations de santé publique et un secteur privé largement non réglementé peuvent laisser les consommateurs sans protection. Par conséquent, les gouvernements devraient proposer des systèmes de réglementation efficaces pour guider le secteur privé et éviter les défaillances du marché afin (i) d'évaluer si les services de soins de santé privés sont sûrs, efficaces et de bonne qualité, (ii) d'examiner dans quelle mesure les patients de différents contextes socio-économiques et socioculturels peuvent accéder à ces services et aux moyens de réduire les obstacles, et (iii) d'étudier l'incidence des prestataires de soins de santé privés sur le système de santé dans son ensemble, par exemple en ce qui concerne la disponibilité de personnel de santé qualifié, la mesure dans laquelle les prestataires privés travaillent avec les autorités publiques compétentes et la manière dont les liens positifs peuvent être renforcés et les impacts négatifs atténués.

Conseil de Politique 4 : Encourager le développement et la mise à niveau des systèmes de gestion de l'information sur la santé en concevant un système intégré d'information en ligne sur la santé, en affectant les ressources nécessaires à l'infrastructure informatique de la santé et en renforçant le mécanisme de coordination multisectoriel.

Justification :

La surveillance des données de santé clés est cruciale pour identifier les défis et les priorités dans la fourniture de services de santé de qualité. Le renforcement des systèmes d'information sur la santé facilite la planification et l'allocation des ressources, tout en contribuant à une gestion responsable et transparente de la santé publique. Les systèmes intégrés d'information sur la santé permettraient aux fonctionnaires de prendre des décisions judicieuses et opportunes, fondées sur des données fiables, en vue de renforcer l'accès aux services de santé.

De nombreux pays membres de l'OIC sont confrontés à des défis en matière de gestion des informations de santé, tels que la qualité et la rapidité des rapports, la duplication et la fragmentation de la collecte de données, ainsi que le manque de validation rigoureuse dans les différents programmes. Certains pays membres ne disposent pas d'enregistrements suffisants des naissances et des décès; le signalement des causes complètes et exactes de décès fait défaut. Par conséquent, l'allocation des ressources nécessaires à l'infrastructure informatique pour améliorer un système de gestion des informations de santé bien conçu, mettant particulièrement l'accent sur les pauvres, doit être prise en compte. À cet égard, il convient d'assurer l'analyse des données, réalisée au niveau sous-national pour traiter les poches de pauvreté. De plus, pour assurer l'uniformité de l'agrégation des données, la collaboration avec différentes parties prenantes telles que les

départements de statistique, les ministères et les organisations concernés est cruciale pour la mise en place d'un mécanisme de coordination multisectoriel solide.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

Financement de Projets du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait des appels de propositions de projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à être financés à travers les subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour réaliser les recommandations de politique susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/documents de formations, etc.

ANNEXE

XI

Original : Anglais

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE :
12^{ÈME} RÉUNION DU COMCEC SUR LA COOPÉRATION FINANCIÈRE
DE GROUPE DE TRAVAIL

Le Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière (GTFC) a tenu avec succès sa 12^{ème} Réunion le 28 mars 2019 à Ankara, Turquie, sous le thème «*Infrastructure financière par les biais des Finances Islamiques dans les Pays Membres de l’OCI*». Au cours de la réunion, le GTFC a mené des délibérations sur le financement des infrastructures par le biais de la finance islamique dans les pays membres. Par conséquent, les participants ont formulé des recommandations de politique.

Recommandations de Politique 1 : *Élaborer un cadre juridique et réglementaire pour créer un environnement propice à la réalisation d’investissements de grande envergure dans les infrastructures par le biais de la finance islamique.*

Justification : Les projets d'infrastructure sont vastes et complexes avec une longue période de maturité. Il est nécessaire d'atténuer les risques juridiques et réglementaires découlant des investissements dans ces projets afin d'encourager le secteur financier à investir dans le secteur des infrastructures. Cela peut être fait en fournissant un cadre juridique solide en PPP qui décrirait les principes clés sur la manière dont les projets d'infrastructure sont achetés et mis en œuvre. Étant donné le caractère unique de divers secteurs d'infrastructures, il peut être nécessaire d'adopter des lois sectorielles (par exemple l'énergie, les aéroports, les chemins de fer, etc.) qui répondent aux besoins de leurs spécificités. Par ailleurs, des lois et réglementations financières applicables à différents secteurs financiers islamiques (par exemple le marché bancaire, non bancaire et des capitaux) sont nécessaires pour créer un environnement favorable à la croissance de la finance islamique et qui contribue au développement de ses infrastructures. Enfin, les lois fiscales doivent être ajustées pour uniformiser les conditions et les règles en matière de finance islamique et de finance conventionnelle, le cas échéant.

Recommandations de Politique 2 : *Augmenter le nombre et la part des institutions financières non bancaires islamiques afin d'accroître la contribution de la finance islamique aux investissements dans l’infrastructure.*

Justification : Les caractéristiques de bilan des institutions financières non bancaires (constituant des opérateurs takaful, banques d'investissement, fonds de pension, etc.) conviennent mieux au financement de projets d'infrastructure à long terme. Toutefois, les institutions financières islamiques non bancaires sont relativement petites et ne contribuent pas assez aux investissements dans le secteur des infrastructures. Il est nécessaire de créer davantage d'institutions

financières non bancaires islamiques et d'accroître leur part dans l'ensemble du secteur non bancaire. En particulier, le renforcement des parts des fonds de pension et des fonds souverains conformes à la Charia pourrait accroître la contribution du financement des infrastructures par le secteur financier islamique.

Recommandations de Politique 3 : *Développer l'infrastructure des marchés des capitaux islamiques pour faciliter l'émission de différents types de projets Sukuk et d'autres instruments, selon les besoins, pour les projets d'infrastructure.*

Justification : Les marchés financiers facilitent la levée de fonds pour des projets d'infrastructure auprès de divers types d'investisseurs. La gamme des investisseurs varie des grands investisseurs institutionnels aux institutions financières non bancaires et aux investisseurs particuliers. Par ailleurs, les institutions financières, comme les banques islamiques, préfèrent investir dans des sukuk de projets négociables plutôt que de financer directement des projets d'infrastructure, car ils sont non-liquides. Encourager le développement des marchés des capitaux islamiques et renforcer son rôle dans le développement des infrastructures nécessiteraient un cadre juridique et réglementaire solide et propice à l'émission de sukuk. De plus, les structures de projet de sukuk étant complexes, la fourniture de modèles pour différents types de sukuk peut augmenter davantage leur nombre d'émissions.

Recommandations de Politique 4 : *Encourager les modèles innovants à utiliser le secteur social islamique (Zakat, Waqf et Sadaqah) pour fournir des services d'infrastructure sociale (tels que l'éducation et la santé) à condition qu'ils soient conformes à la Charia.*

Justification : Le secteur social islamique tel que Zakat, Waqf et Sadaqah est une source clé inexploitée susceptible de fournir des services d'infrastructure sociale. Dans certains pays comme la Malaisie et l'Indonésie, des modèles innovants de ces institutions ont été utilisés pour fournir certains services d'infrastructure sociale aux couches les plus pauvres de la population. Étant donné que la Zakat, le Waqf et la Sadaqah sont potentiellement vastes et que de nombreux pays membres sont confrontés à des contraintes de financement pour financer des projets d'infrastructure, la finance sociale islamique peut être mobilisée pour fournir certains services d'infrastructure sociale tels que l'éducation et la santé, à condition qu'ils soient conformes à la Charia.

Recommandations de Politique 5 : *Améliorer la capacité et le capital humain pour accroître l'utilisation de la finance islamique pour le financement des infrastructures.*

Justification : L'un des principaux problèmes liés à l'implication de la finance islamique dans les projets d'infrastructure est de disposer de produits appropriés conformes à la Charia. Étant donné que les projets sont vastes et impliquent des

arrangements contractuels complexes, de nombreuses subtilités doivent être résolues du point de vue de la Charia. Cependant, un nombre limité d'institutions financières islamiques comprenant la complexité du financement de projet et les services de conseil basés sur la Charia peuvent également être rares et coûteux. Il est donc nécessaire de réduire le fossé des connaissances et de renforcer les capacités en matière d'utilisation du financement islamique pour les projets de PPP et de sensibiliser davantage les parties prenantes à un recours accru au financement islamique pour les projets d'infrastructure.

Les Instruments pour Réaliser les Conseils de Politique :

Le Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière : Lors de ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail pourrait préciser les domaines d'action susmentionnés de manière plus détaillée.

Financement de Projets du COMCEC : Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC fait des appels de propositions de projets chaque année. Avec le Financement de Projets du COMCEC, les pays membres participants aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à être financés à travers les subventions par le Bureau de Coordination du COMCEC. Pour réaliser les recommandations de politique susmentionnées, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers et la préparation d'études analytiques, des évaluations des besoins et des matériaux/documents de formations, etc.

ANNEXE

XII

Original: Anglais



**PROJET D'ORDRE DU JOUR
DE LA 35^{ème} SESSION DU COMCEC**

(Istanbul, du 25 au 28 novembre 2019)

1. Séance d'Ouverture de la Réunion et Adoption de l'Ordre du Jour
2. Rapport sur la Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre
3. Mise en Œuvre de l'OCI-2025: Programme d'Action
4. Développements Économiques Mondiaux avec Référence Particulière aux Pays Membres de l'OCI
5. Commerce Intra-OCI
6. Renforcer le Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique
7. Améliorer le Transport et les Communications
8. Développer un Secteur Touristique Durable et Compétitif
9. Accroissement de la Productivité du Secteur Agricole et Durabilité de la Sécurité Alimentaire
10. Allègement de la Pauvreté
11. Renforcement de la Coopération Financière
12. Échange de Vues sur «Promouvoir des systèmes alimentaires durables dans les pays islamiques».
13. Date de la 36^{ème} Session du COMCEC
14. Questions Diverses
15. Adoption des Résolutions

ANNEXE

XIII

Original : Anglais

**DISCOURS DE CLÔTURE DE
S.E. L'AMBASSADEUR SALİH MUTLU ŞEN,
REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE À
L'OCITRENTE-CINQUIÈME RÉUNION DU
COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

(Ankara, 25 avril 2019)

Membres Distingués du Comité de Suivi,
Éminents Délégués,

Tout d'abord, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à toutes les délégations pour leur participation et leurs précieuses contributions aux délibérations. Après d'intenses délibérations, nous avons conclu avec succès la 35^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC. Nous avons passé en revue diverses questions de coopération abordées par le COMCEC et établi son ordre du jour pour la 35^{ème} Session Ministérielle.

Chers Invités,

Le COMCEC, en tant que plateforme de coopération économique et commerciale ultime de l'OCI, a déployé depuis sa création des efforts intenses pour renforcer la coopération économique entre les Pays Membres. En fournissant un nouveau paradigme et de nouvelles séries d'outils pour notre coopération, la Stratégie du COMCEC est mise en œuvre avec succès par le biais de ses mécanismes de mise en œuvre, à savoir les Groupes de Travail et le Financement de Projets du COMCEC.

En six ans, les Groupes de Travail du COMCEC ont organisé avec succès 77 réunions au niveau des experts sur différents thèmes techniques, dans six domaines de coopération principaux. Au cours des réunions, des recommandations de politique clés ont été élaborées à la lumière de discussions fondées sur des preuves afin de rapprocher les politiques de nos pays et de proposer des solutions collectives à nos défis communs.

La mise en œuvre des recommandations de politique est aussi importante et précieuse que les politiques elles-mêmes. Je suis heureux de constater les efforts précieux des Pays Membres ainsi que des institutions de l'OCI pour la mise en œuvre des recommandations de politique élaborées par les Groupes de Travail du COMCEC et adoptées par les Sessions Ministérielles du COMCEC. Cependant,

nous devons redoubler d'efforts. À cet égard, je me félicite de la volonté du SESRIC de contribuer à la mise en œuvre des Recommandations Ministérielles de Politique du COMCEC en organisant des programmes de renforcement des capacités et de formation dans les domaines de coopération de la Stratégie du COMCEC.

Saisissant l'occasion, j'aimerais inviter les pays membres à faire tout leur possible pour mettre en œuvre ces recommandations au niveau national dans la mesure du possible et à répondre dans les délais prévus aux Formulaires d'Évaluation Annuelle distribués par le Secrétariat afin de déterminer les progrès accomplis par les Pays Membres.

À cet égard, le Mécanisme de Financement de Projets du COMCEC fournit à nos Pays Membres un outil pratique pour mener des projets communs et améliorer nos capacités institutionnelles et humaines dans un esprit de solidarité et de coopération.

Nous sommes également heureux d'apprendre qu'au cours des cinq dernières années 61 projets ont été mis en œuvre avec succès et que 24 projets sont en cours d'exécution cette année. Étant donné que les projets doivent compter au moins 2 Pays Membres en plus du pays propriétaire du projet pour sa mise en œuvre, cette année seul un total de 40 Pays Membres participeront directement à ces projets en tant que propriétaires et/ou partenaires de projet.

Éminents Délégués,

Au cours de notre Réunion, nous avons discuté de différentes questions critiques pour notre coopération dans le commerce, le transport, l'agriculture, l'allègement de la pauvreté, le tourisme et la coopération financière. Comme nous avons déjà passé suffisamment de temps sur toutes ces questions, je vais me contenter d'en souligner quelques points.

Comme vous le savez tous, un système alimentaire durable est au cœur des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Adoptés en 2015, les ODD appellent à des transformations majeures dans l'agriculture et les systèmes alimentaires afin d'éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer la nutrition d'ici 2030. Pour réaliser les ODD, le système alimentaire mondial doit être revu pour être plus productif, pour inclure davantage les populations pauvres et marginalisées, pour être plus durable sur le plan environnemental et résilient, et également pour être capable de fournir à tous une alimentation saine et nutritive. Selon les Indicateurs de la Sécurité Alimentaire de

la FAO, il y a 803,1 millions de personnes mal nourries dans le monde et 223,4 millions de ces groupes défavorisés vivent dans la géographie de l'OCI.

Ce sont des défis complexes et systémiques qui nécessitent la combinaison d'actions interconnectées aux niveaux local, national, régional et mondial. À cet égard, j'estime que le choix du thème «Promouvoir des systèmes alimentaires durables dans les pays islamiques» de la Session d'Échange de Vues de la 35^{ème} Session du COMCEC est extrêmement pertinent. Les résultats de la Séance d'Échange de Vues nous fourniront de solides idées et indications relatives au renforcement de notre coopération dans ce domaine critique.

Éminents Délégués,

Le projet TPS-OIC, pierre angulaire du COMCEC, est un outil essentiel pour renforcer nos relations économiques et commerciales sur la base de concessions commerciales fondées sur des avantages mutuels. Nous avons déjà atteint le nombre requis de Pays Membres ayant récemment soumis leurs listes de concessions. Cependant, le format des listes de concessions nécessite des modifications mineures. Espérons que les listes de concessions seront bientôt harmonisées et que nous serions en mesure d'annoncer le lancement du Système cette année lors de la 35^{ème} Session du COMCEC.

Les préparatifs nécessaires à l'établissement du Centre d'Arbitrage de l'OCI sont en cours par la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture (CICIA) et la TOBB. J'espère que ce Centre essentiel sera bientôt opérationnel cette année.

Distingués Invités,

Je souhaiterais vous rappeler que la 7^{ème} Réunion Annuelle des Points Focaux du COMCEC se tiendra en juillet 2019 à Ankara. Cette Réunion offre une bonne opportunité à nos points focaux pour discuter des efforts en cours dans le cadre du COMCEC et de la mise en œuvre des résultats des Réunions des Groupes de Travail et du Financement de Projets du COMCEC. En outre, nos points focaux auront la chance de mettre en place nos travaux et plans d'avenir. Je voudrais appeler tous les Pays Membres à participer activement à cette réunion importante.

Chers Invités,

Avant de conclure, je tiens à remercier tous les Membres du Comité de Suivi, le Secrétariat Général de l'OCI, le SESRIC, le Groupe de la BID, le CIDC, la CICIA et l'INMPI pour leur participation et leurs contributions précieuses à la réunion. Je souhaite également remercier nos collègues du Bureau de Coordination du

COMCEC, le personnel de service de cette organisation, les interprètes, les réviseurs et les traducteurs pour leurs efforts inlassables qui ont contribué à la réussite de cette réunion.

Je vous souhaite à tous un bon voyage de retour.

Merci.

ANNEXE

XIV

Original : Anglais

**LISTE DES DOCUMENTS DE BASE CONSIDÉRÉS
ET/OU PRÉSENTÉS A LA TRENTE -CINQUIÈME SESSION DU
COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

(Ankara, 24-25 avril 2019)

1.	Rapport sur la Mise en Œuvre de la Stratégie du COMCEC - Rapport d'Avancement.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(1)-CCO</i>
2.	Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur la Mise en Œuvre de l'OCI 2025 : Programme d'Action.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(2)-OIC</i>
3.	Note sur le Commerce/SPC-OCI	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(3)-CCO</i>
4.	Compte-Rendu de la 13 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(4)-CCO</i>
5.	Recommandations de politique de la 13 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce, à soumettre à la Session d'Échange de Vues de la 35 ^{ème} Session du COMCEC.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(5)-CCO</i>
6.	Liste des Pays qui ont Signé et Ratifié le SPC-OCI.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(6)-CCO</i>
7.	Rapports du CIDC sur les Foires et les Expositions de l'OCI	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(7)-ICDT</i>
8.	Résumé Exécutif - Rapport Annuel sur le Commerce intra-OCI	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(8)-ICDT</i>
9.	Rapport sur le Programme d'Assistance Technique et de Renforcement des Capacités de la BID lié à l'OMC	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(9)-IDB</i>
10.	Rapport sur les Questions Relatives aux Activités de l'Organisation Mondiale du Commerce	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(10)-ICDT</i>
11.	Rapport d'Avancement du CIFIC sur l'Amélioration du Commerce Intra-OCI	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(11)- ITFC</i>
12.	Note sur la Performance de la SIACE 2018.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(12)- ICIEC</i>
13.	Note sur le Centre d'Intelligence des Affaires de l'OCI.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(13)-IDB-ICIEC</i>
14.	Rapport de l'INMPI.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(14)- SMIIC</i>
15.	Rapport sur les Activités de la CICIA	<i>OCI/COMCEC-FC/35-19/D(15)- ICCIA</i>
16.	Les Réalisations de la SID en 2018 pour Promouvoir le Secteur Privé dans les Pays Membres de l'OCI.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(36)-IDB</i>
17.	Note sur le Transport et les Communications.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(17)-CCO</i>

18.	Compte-Rendu de la 13 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(18)-CCO</i>
19.	Recommandations de politique de la 13 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Transport et les Communications, à soumettre à la Session d'Échange de Vues de la 35 ^{ème} Session du COMCEC.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(19)-CCO</i>
20.	Note sur le Tourisme.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(20)-CCO</i>
21.	Compte-Rendu de la 13 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(21)-CCO</i>
22.	Recommandations de politique de la 13 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Tourisme, à soumettre à la Session d'Échange de Vues de la 35 ^{ème} Session du COMCEC.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(22)-CCO</i>
23.	Note sur la Coopération Agricole.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(23)-CCO</i>
24.	Compte-Rendu de la 13 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(24)-CCO</i>
25.	Recommandations de politique de la 13 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture, à soumettre à la Session d'Échange de Vues de la 35 ^{ème} Session du COMCEC	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(25)-CCO</i>
26.	Note sur l'Allègement de la Pauvreté.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(26)-CCO</i>
27.	Compte-Rendu de la 13 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(27)-CCO</i>
28.	Recommandations de politique de la 13 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté, à soumettre à la Session d'Échange de Vues de la 35 ^{ème} Session du COMCEC.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(28)-CCO</i>
29.	Rapport sur les Activités du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(29)-IDB-ISFD</i>
30.	Feuille de Route Stratégique OCI-EFTP.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(31)-SESRIC</i>
31.	Note sur la Coopération Financière.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(32)-CCO</i>
32.	Compte-Rendu de la 12 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(33)-CCO</i>
33.	Recommandations de politique de la 12 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Financière, à soumettre à la Session d'Échange de Vues de la 35 ^{ème} Session du COMCEC.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(34)-CCO</i>
34.	Rapport d'Activité du SESRIC.....	<i>OIC/COMCEC-FC/35-19/D(35)- SESRIC</i>

Rapports disponibles sur le site web du COMCEC (www.comcec.org)